

# Les vaudois du Luberon

1460-1560



La Tragédie du Sac de Cabrières

Publiée avec une introduction historique par

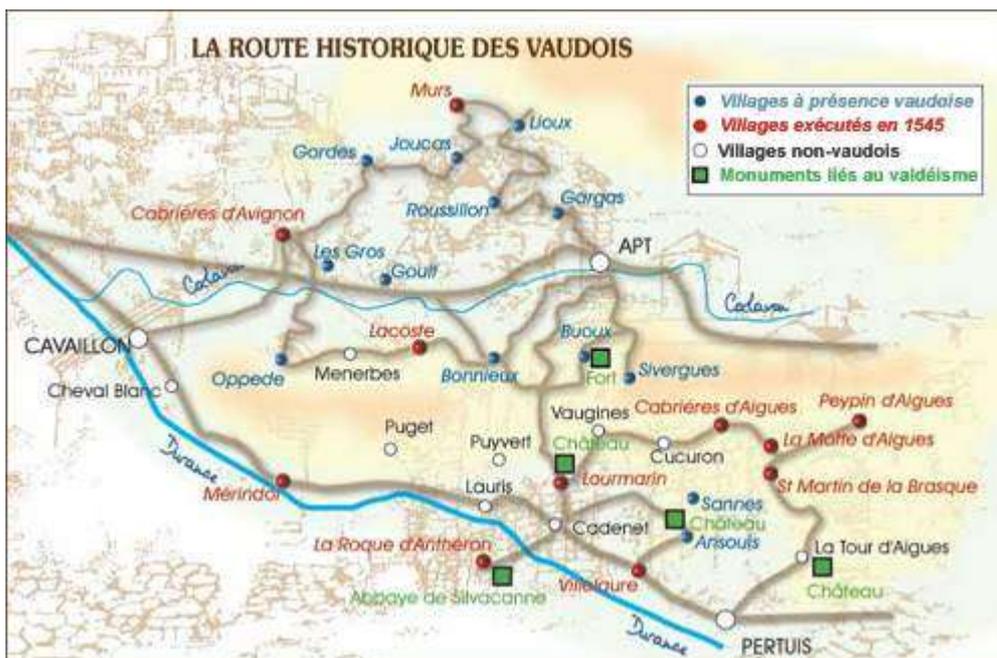
**Fernand Benoit**

et une étude littéraire de

J. Vianey

*Bibliothèque de l'Institut historique de Provence*

Marseille, 1927



## La Tragédie du Sac de Cabrières

Publiée avec une introduction historique par

**Fernand Benoit**

et une étude littéraire de

**J. Vianey**

### Préface

La tragédie du *Sac de Cabrières* appartient au groupe important de poèmes que suscitérent en France, après 1562, les guerres de religion.

À toute cette poésie les *Discours* de Ronsard donnèrent l'instrument et le ton. Lui-même eut raison de s'en vanter. Quand ses adversaires contestèrent non seulement sa foi, mais son génie, il leur répondit fièrement que s'ils pouvaient faire des vers contre lui, c'était lui qui leur avait appris comment les vers se faisaient :

Vous êtes tous issus de la grandeur de moi...  
Vous estes mes ruisseaux, je suis votre fontaine. <sup>1</sup>

Il disait vrai. Son autorité imposa, en effet, à tous les poèmes issus, après les siens, de nos guerres civiles l'alexandrin et les vers sentencieux. Amis et ennemis reçurent de lui l'exemple de toutes les sortes d'éloquence, souvent des meilleures, parfois des moins bonnes. Mais la leçon précieuse que ce grand humaniste donnait surtout par ses *Discours sur les Misères de ce temps*, c'était qu'on pouvait être de son temps tout en aimant les

<sup>1</sup> . *Response de Pierre de Ronsard aux injures et calomnies de je ne sçay quels Predicantereaux et Ministreaux de Genève.* Lyon, Buon, 1563.

anciens, c'était qu'on pouvait être chrétien dans ses vers quand on l'était ou qu'on essayait de l'être dans sa vie.

La grande poésie oratoire, qui ne pouvait naître chez nous tant qu'elle n'aurait pas de sujets dignes d'elle, fit donc son apparition dès que la foi et le patriotisme eurent fait oublier aux Français, pour des querelles bien autrement graves, les luttes purement littéraires. Et le prince des poètes d'alors donna les premiers modèles.

Il eut dans les deux camps beaucoup d'imitateurs, dont deux au moins, du Bartas et d'Aubigné, furent très originaux. Et le sentiment religieux entra dans tous les genres, suscita même des poèmes d'un caractère fort complexe, comme les *Tragiques* de d'Aubigné.

La tragédie ne pouvait demeurer étrangère à ce mouvement qui, dans le dernier tiers du xvi<sup>e</sup> siècle., porta les poètes vers les sujets actuels, particulièrement vers les sujets religieux. Car elle a toujours prétendu être faite pour l'instruction des rois et des peuples.

En 1568, Robert Garnier, publiant sa première tragédie, prévient ses lecteurs, dans le titre même, qu'avec des noms antiques il fait le tableau des guerres civiles de son temps : *Porcie, tragédie française, représentant la cruelle et sanglante saison des guerres civiles de Rome ; propre et convenable, pour y voir dépeinte la calamité de ce temps*. Par R. Garnier Fertenois... À Paris, par Robert Estienne. M.D.LXVIII.

Quinze ans plus tard, en 1583, dans la dédicace de ses *Juifves* au duc de Joyeuse, il fait entendre qu'avec une histoire juive il a fait une histoire contemporaine : « *Or vous ay-je icy représenté les souspirables calamitez d'un peuple, qui a comme nous abandonné son Dieu.* » Et il ajoute qu'il croit que cette pièce « *précelle* » toutes les autres par la « *prérogative* » qu'un sujet et discours sacré prend sur un profane.

Quand il choisissait un sujet juif pour exposer ses propres idées religieuses, Robert Garnier faisait ce qu'avaient fait Rivaudeau dans son *Aman* en 1566, Jean de la Taille dans son *Saül le Furieux* et sa *Famine* en 1573, ce que devait faire Montchrestien dans son *David* et dans son *Aman*.

Le *Sac de Cabrières* se place aux côtés de ces tragédies d'inspiration religieuse, dont les auteurs sont en général (non pas tous) des protestants. Mais ce qui fait sa grande originalité, c'est que le sujet en soit audacieusement emprunté à l'histoire contemporaine. De cette hardiesse si intéressante, on ne peut citer qu'un très petit nombre d'autres exemples, pas beaucoup plus peut-être de deux ou trois : la *Tragédie des cinq escoliers de Berne exécutés à Lyon*, dont M. Benoit parle dans son Introduction, la *Royne d'Escosse* de Montchrestien.

Pour être un épisode de l'histoire contemporaine, cette tragédie n'en est pas moins l'œuvre d'un humaniste, qui croit savoir quelles sont les lois du genre.

A-t-elle eu des modèles français ? Très peu. Dédiée à Christophe, duc de Bavière, fils de l'Électeur Palatin Frédéric III, elle ne peut être antérieure à 1559, date de l'élection du Palatin, ni postérieure au 23 avril 1573, date de la mort du Duc.

Si le bruit fait par la représentation fameuse de la *Cléopâtre* est certainement parvenu jusqu'au poète provençal, il n'a pas pu avant de composer sa pièce, lire celle de Jodelle, imprimée seulement en 1574<sup>2</sup>. Il n'a pas pu lire non plus celles de la Jean de la Taille.

<sup>2</sup> . *Les Œuvres* d'Estienne Jodelle, sieur du Lymodin Paris, Nicolas Chesneau et Mamert Patisson M.D.LXXIII.

Peut-être a-t-il pu lire en 1568 la *Porcie* de Garnier et en 1566 l'*Aman* de Rivaudeau<sup>3</sup>. Sans aucun doute, il avait lu en 1561 le *César* de Grévin, œuvre qui eut un grand retentissement, justifié par la réputation de cet humaniste distingué, et les Réformés savaient gré à Grévin d'appartenir à leur confession<sup>4</sup>.

Si, suivant la conjecture de M. Benoit, la tragédie a été composée de 1566 à 1568, l'auteur n'a guère pu avoir d'autre modèle français que le *César* de Grévin. Mais celui-ci suffisait à susciter chez l'auteur la conviction que le théâtre de Sénèque était le type d'un théâtre destiné à exposer et à défendre une doctrine. Et notre auteur crut même par surcroît, sur la foi de Grévin, que ce théâtre était aussi le type d'un théâtre vraiment dramatique. Sur la foi de Grévin et aussi sur celle de Jules-César Scaliger, dont la *Poétique*, publiée à Lyon en 1561, saluait en Sénèque un dramaturge supérieur aux tragiques grecs, recommandait le respect de la vraisemblance, l'unité de temps, les vers sentencieux.

La tragédie du *Sac de Cabrières* rappelle, comme les autres tragédies du XVI<sup>e</sup> siècle, le théâtre de Sénèque. L'analyse de la pièce va nous le prouver. Elle nous montrera aussi l'avantage et l'inconvénient qu'il y avait pour l'intérêt dramatique à mettre en tragédie l'histoire contemporaine et la polémique religieuse.

\*  
\* \*

La durée de l'action, comme l'exige Scaliger, ne dure pas plus de vingt-quatre heures.

De l'unité de lieu, inconnue à Aristote, Jean de la Taille pariera le premier, et en termes bien vagues. Elle s'est imposée comme une conséquence de l'unité de temps. Mais elle est comprise au XVI<sup>e</sup> siècle d'une façon large.

L'auteur du *Sac de Cabrières* se rapproche de la conception classique. L'action de sa pièce se passe tout entière au camp catholique. Mais on peut supposer que le décor pouvant, suivant les habitudes du temps, représenter plusieurs lieux, représente plusieurs parties du camp : la tente de d'Opède, l'endroit où le chœur est tenu prisonnier, etc.

*Première Partie.* — Le président d'Opède, le capitaine Poulin, le sire de Catderousse, lieutenant des armées du roi, délibèrent. Que faire après que la ville a résisté victorieusement aux assauts ? L'assaillir de nouveau avec vigueur, opinent les deux hommes de guerre, et ils se moquent de l'homme de loi, de l'homme au bonnet rond, qui sait bien fouetter des prévenus, mais non commander des armées. Le président se fie davantage au pouvoir de la parole. D'ailleurs un songe lui présente chaque nuit la ville attachée à sa langue comme les Gaulois le furent à celle d'Alcide. L'assaut est décidé. Pendant qu'il se livrera, le président se tiendra caché.

Un songe, voilà ce que l'on n'est pas étonné de trouver dans l'exposition d'une tragédie qui procède de Sénèque, et l'on en avait trouvé un, en effet, dans celle de la *Cléopâtre* de Jodelle. On ne s'étonne pas, non plus, que dans une tragédie de ce type des chefs délibèrent, ni que leur discussion porte sur un de ces problèmes agités dans les écoles de rhétorique, celui de savoir si la parole vaut mieux que l'action, ni enfin que les lutteurs échangent immédiatement des vers sentencieux, souvent assez bien frappés :

---

<sup>3</sup> . *Les Œuvres* d'André de Rivaudeau, gentilhomme du Bas-Poitou : *Aman*, tragédie sainte. Poitiers, Nicotas Logerays, 1566.

<sup>4</sup> . *Le Théâtre* de Jacques Grevin de Cler-Mont en Beauvaisis... À Paris, pour Vincent Sertenas et pour Guillaume Barbé, M.D.LXI.

Un cœur vaillant mourra plustost qu'estre vaincu...  
 Le lion fuit s'il a un cerf pour sa conduite...  
 Le cœur glacé de peur ne sait jamais pouvoir...  
 Ô le grand bien que c'est que de ne rien savoir !

La scène est dramatique. Elle l'eût été davantage si l'auteur avait introduit dans ce conseil un homme généreux, ou simplement bon politique, qui se fût opposé au sac de Cabrières, si au lieu de délibérer seulement sur le plus sûr moyen de prendre la ville, les chefs eussent délibéré sur la moralité de l'entreprise. Mais l'idée qu'il y ait parmi les adversaires de sa foi des gens raisonnables ne peut guère venir à un poète du XVI<sup>e</sup> siècle. Le partisan a nui au dramaturge, qui a pourtant eu le mérite de faire son exposition par un dialogue animé.

On entend ensuite un chœur composé de captifs ramenés des villes déjà détruites. Du camp catholique, où il est prisonnier, il admire l'activité des assiégés, qu'il compare longuement à celle des abeilles (la poésie de Sénèque recommande de prêter au chœur de belles comparaisons) ; puis il assiste au commencement de l'assaut et prie Dieu de dissiper les ennemis. Ainsi le combat est décrit à mesure qu'il se livre. Il est presque sous les yeux des spectateurs. Si sa pièce avait pu être jouée (elle ne l'a probablement jamais été), l'auteur sans doute aurait voulu que le décor représentât à l'arrière-plan les remparts garnis de défenseurs. Cet auteur a le sens de l'action. Pas assez, pourtant : car ce chœur, qui décrit la bataille en cours, est un discours en alexandrins, qu'il faut supposer prononcé par un seul personnage, le chef des choristes. Combien la scène eût été plus dramatique si, imitant les Grecs, au lieu d'imiter Sénèque, le poète avait su transformer ce discours du coryphée en un dialogue entre plusieurs choristes !

Quand le chœur s'est tu, d'Opède reparaît. Il apostrophe sa maudite conscience, qui ne le laisse pas vivre une heure en paix ; il se demande pourquoi il veut détruire un peuple dont la vie est si pure, dont les prières efficaces sauvent la France du joug espagnol. Il le détruira cependant ; sa réputation l'exige : un méchant qui va jusqu'au bout de sa méchanceté paraît moins méchant qu'un sot qui se rétracte. Et puis, a-t-il tué tant d'hommes, pillé tant de villes, pour être maintenant pitoyable ? – Ce qui fait le défaut de ce monologue, c'est que le poète, comme tout poète orateur de ce temps, cherche un peu trop à faire des vers sentencieux – et ils ne sont pas toujours fermes ; c'est aussi que le conflit qu'il met dans la conscience de son personnage se transforme si vite en un simple débat sur l'opportunité de l'action. Mais n'est-ce pas un grand mérite que ce monologue, dans son début, fasse aussitôt songer au fameux monologue de la Cléopâtre de Corneille : « Et toi, que me veux-tu, Ridicule retour d'une sottise vertu ? »

À peine d'Opède a-t-il affirmé sa résolution de mettre Cabrières en sang aujourd'hui, que le chœur annonce (en deux vers) la retraite des assaillants.

*Deuxième Partie.* — Catderousse vient exposer à d'Opède ce qui s'est passé. Une trêve a été conclue. Le rusé Poulin va parlementer. Il a déjà obtenu que les gouverneurs de la ville en sortissent pour conférer avec lui. Catderousse raconté ensuite l'échec de l'assaut : le principal honneur de la résistance revient à un adroit canonnier (probablement ce détail est historique). D'Opède, bon élève de rhétorique, tire en vers proverbes la leçon de l'événement :

Qui peut être vainqueur sans hasarder sa vie ?

Le chœur, pour chanter la victoire des assiégés, oppose à l'écorce des arbres, à l'écaille des poissons, à la coquille des escargots, la fragilité des armes dont les hommes croient se garantir contre les coups de Dieu. La strophe très alerte (neuf vers de trois syllabes) fait songer à celle du *Pas d'armes du roi Jean* (huit vers de trois syllabes) : mais la disposition des rimes, si heureuse chez Hugo, est ici maladroite.

*Troisième Partie.* Poulin a ramené avec lui le maire et le Syndique de la ville. Il les laisse d'abord conférer ensemble, mais en se tenant à une faible distance de façon à entendre ce qu'ils disent. Le chœur assiste à l'échange de vues qu'ont les deux magistrats.

L'auteur, qui au premier acte avait mis en conflit les chefs catholiques, met ici en conflit les chefs vaudois : le Maire, approuvé par le Chœur, repousse énergiquement l'idée de conclure un traité avec Poulin ; le Syndique est pour une solution pacifique. Corneille tirera plus tard un magnifique parti de l'opposition qu'il aura imaginée entre les caractères de deux hommes qui ont la même foi, Polyeucte et Néarque. Mais notre auteur n'était pas un Corneille : s'il a eu le mérite d'opposer deux caractères, il n'a pas su donner au dialogue le développement qui convenait.

Le Maire ayant refusé de traiter avec Poulin, le Syndique reste seul chargé de la négociation. Il demande à Poulin de s'expliquer. Celui-ci feint d'être converti à la foi des gens de Cabrières ; il condamne ses fautes passées ; il sauvera la noble ville ; il est pour cela d'accord avec le seigneur de Cabrières, Catderousse, qui, autant que lui, méprise et hait le vénal d'Opède ; ils ont obtenu du président qu'il lève le siège à deux conditions : les magistrats lui remettront par écrit, pour qu'ils l'envoient au Roi, leur profession de foi ; ils lui donneront une somme de 4000 livres, que Poulin et Catderousse s'engagent à leur rendre. Le Syndique, après avoir entendu Poulin, se retire pour réfléchir.

Le Maire lui succède et vient causer avec Poulin, ce qui est assez étrange, puisqu'il se défie de l'homme. Il lui demande de lui montrer les principaux capitaines de l'armée catholique. Poulin lui fait voir un monstre à tête pointue, au gros groin de pourceau, aux grandes oreilles d'âne le reste du portrait est à l'avenant, – c'est d'Opède. Ces autres êtres hideux, c'est le gendre, ce sont les amis de d'Opède.

La scène est imitée, visiblement, de la scène des *Phéniciennes* d'Euripide, où du haut des remparts de Thèbes Antigone se fait nommer par le Pédagogue les chefs de l'armée ennemie. L'auteur du *Sac de Cabrières* a des lectures. Et c'est un polémiste ingénieux, puisqu'il met la satire des chefs catholiques dans la bouche d'un des leurs, un polémiste d'ailleurs qui est bien de son temps par la violence passionnée de ses satires.

Le Syndique revient. Il accepte les conditions de Poulin et le félicite de sa conversion. Mais le Maire reste défiant et prévoit le martyr qui l'attend. Le chœur dit en strophes alertes la malfaisance de la langue.

*Quatrième Partie.* — Suivant les conventions, le Maire et le Syndique apportent à d'Opède le texte de leur profession de foi. D'Opède les invite à le lire : il écouterait sans mot dire. Mais, précisément parce qu'il se taira, la scène sera peu dramatique. Une profession de foi ne produit son effet au théâtre que si elle est discutée, contredite, combattue. Robert Granier l'a bien compris avant Corneille : avant que Félix oppose ses dieux au Dieu de Polyeucte, le Nabuchodonosor des *Juifves* avait opposé son dieu au Dieu du roi juif. Toutefois, à défaut d'un mouvement vraiment dramatique, l'auteur du *Sac de Cabrières* a su mettre dans l'exposé que ses héros font de leur credo une remarquable animation. Ils développent en effet les articles de leur foi en strophes alternées, d'autant plus vives qu'elles sont plus brèves ; le distique répond au distique, l'alexandrin à l'alexandrin, le quatrain au quatrain, sans que la symétrie soit cependant toujours observée.

Ce *credo*, d'ailleurs, ne devient guère hérétique, ce me semble, que dans les derniers vers. Car ce que professent longuement les deux magistrats de Cabrières, c'est la création du monde par Dieu, la toute-puissance de ce Dieu, sa justice, sa providence, la Trinité, la chute originelle, la rédemption par le Christ, c'est-à-dire ce que professe aussi d'Opède.

L'hérésie apparaît dans quelques vers où est rejetée la confession, et même la nécessité du sacerdoce.

D'Opède s'indigne. Le Chœur, qui, après avoir entendu les discours du rusé Poulin, avait dit la malfaisance de la langue, en dit maintenant la bienfaisance après avoir entendu l'éloquente profession des deux Vaudois. Ce Chœur a lu la vie d'Ésope. Probablement, il a, dans son collège, participé à quelque tournoi oratoire où l'un ayant soutenu que la langue est ce qu'il y a de pire, un autre soutint qu'elle est ce qu'il y a de mieux.

La scène qui suit, entre d'Opède et Poulin, est la plus animée de toute la pièce. Peut-être en est-elle la plus dramatique. C'est qu'un vrai conflit met cette fois aux prises les deux personnages.

J'ai peur que les lecteurs ne comprennent pas tout de suite très bien l'attitude de Poulin. L'auteur aurait sans doute bien fait de l'expliquer brièvement par quelque *aparte*. S'il n'y a pas songé, c'est que les lecteurs de son temps connaissaient les événements et le rôle exact qu'y avaient joué les divers acteurs.

Le plaidoyer d'Aubéry va nous éclairer.

Il nous apprend que si les soldats de Poulin entrèrent les premiers dans la ville, ils n'y tirent « *autre excès que de piller les meubles* » ; ce furent les soldats d'Opède qui massacrèrent la population. Il semble donc que Poulin fut innocent de ces tueries et qu'il ne prévoyait pas qu'elles se feraient.

C'est ce qu'admet l'auteur de la tragédie. Son Poulin, par sa feinte conversion, a obtenu que les magistrats rédigerait leur confession de foi et l'enverraient au Roi, que dès lors la guerre cesserait pour le moment. Il n'en veut pas davantage. Mais d'Opède s'obstine à exiger qu'on occupe la ville.

Il faut supposer que la conversation entre les deux personnages a commencé soit avant le lever du rideau, si l'auteur a mis, comme c'est vraisemblable, une pause après le chœur qui précède, soit dans la coulisse avant leur entrée en scène.

Tout de suite s'échangent les répliques les plus vives, et on doit reconnaître que le dialogue antithétique à la manière de Sénèque n'est pas meilleur chez Robert Garnier qu'il l'est ici. Bons escrimeurs, les deux hommes se battent, en dignes héros d'une tragédie classique, à grands coups de vers frappés en médailles :

- Retourner on ne doit sans son dessein parfaire.
- Poursuivre l'on ne doit en un meschant affaire.

Vaincu dans ce combat d'alexandrins sentencieux, d'Opède demande la mort, que Poulin lui refuse, essaie de se la donner et laisse tomber son épée : ce n'est là, évidemment, de sa part, qu'une comédie. Puis, comme Poulin s'apprête à aller faire sonner la retraite, le président sollicite une grâce : pour sauver son honneur, qu'on le laisse entrer un moment dans la ville. Poulin y consent à ces conditions : d'Opède jurera d'y entrer avec neuf personnes seulement et d'en sortir aussitôt, sans avoir fait aucun mal aux habitants. Le serment qu'on lui demande, d'Opède le prête aussitôt avec une affectation dont le capitaine est dupe : car il se retire pour ordonner la retraite.

Il a été joué, et nous le comprenons de nous-mêmes. Mais l'auteur a eu soin ici de nous éclairer : resté seul en scène, d'Opède, dans un court monologue, nous fait savoir que tous les capitaines sont pour lui et que la ville sera prise en dépit de Poulin. Nous prévoyons comment : les dix personnes entrées à Cabrières ouvriront les portes à l'armée, qui n'aura fait qu'une retraite feinte.

Pour laisser à la feinte le temps de s'opérer, d'Opède va faire parler de nouveau les magistrats. Peut-être doit-on supposer que la scène suivante succède immédiatement à celle-ci. La cinquième partie commencerait avec ce dramatique duel entre les deux chefs, où l'on voit le rusé Poulin, trompé, pour le malheur des gens de Cabrières, par un plus rusé que lui, où, par conséquent, l'auteur donne à ses spectateurs une haute et tragique leçon : c'est à savoir que le mensonge enfante le mensonge et que celui qui a déchaîné le mal est impuissant à l'arrêter.

Cinquième Partie. — Donc, pendant que les capitaines feignent de préparer la retraite, d'Opède feint de vouloir se convertir à la foi des deux magistrats, et il leur demande de lui exposer leur doctrine sur les sacrements. Ils n'en reconnaissent que deux : le baptême et la cène, mais la cène est toute spirituelle. D'Opède s'indigne d'une aussi grande hérésie : il se lève et part pour la ville.

La ruse ne tarde pas à produire son effet. Peu après que d'Opède les a quittés, le Maire et le Syndique voient la ville en feu et une femme vient mourir près d'eux : c'est la femme du Maire. Le Chœur, indigné, prédit en termes véhéments la mort affreuse qui attend d'Opède.

Pendant la durée de ce chœur, le cruel dénouement s'accomplit. D'Opède et les quelques hommes entrés avec lui dans la ville en ont ouvert les portes au reste de l'armée, et Poulin vient faire au Maire, au Syndique et au Chœur le récit du sac.

Dans les Mystères du Moyen-Âge dont le sujet est emprunté à l'histoire des persécutions, le dénouement nous fait presque toujours assister à la conversion des bourreaux. Il en est ainsi dans *Polyeucte* et dans les tragédies suscitées par *Polyeucte* : Corneille convertit Félix ; Desfontaines et Baro convertissent les bourreaux d'Eustache ; M<sup>lle</sup> Cosnard achève vers la conversion le gouverneur Pomponne, qui vient d'envoyer à la mort Agathon et Tryphine<sup>5</sup>.

La vérité historique ne permettait pas la conversion de Poulin, mais elle autorisait un récit émouvant.

Le Poulin de la tragédie croyait que d'Opède tiendrait le serment juré sur son baptême. À la grande surprise du capitaine, le président, une fois entré dans la place, en a ouvert la porte à l'armée, et la soldatesque s'est livrée à d'effroyables excès.

Bouleversé par ces horreurs, quand le personnage rentre en scène, il maudit sa ruse ; il se déclare indigne de pardon, et alors il fait à ceux qui l'écoutent un récit très pathétique ; il raconte le meurtre d'une femme et d'un enfant (ce sont la femme et l'enfant du Syndique) morts plutôt que d'avoir reconnu le pape ; il décrit d'épouvantables tueries et des viols odieux : il plaint les victimes et les qualifie de martyrs ; il flétrit les bourreaux et les qualifie de barbares. Son récit achevé, il disparaît de la scène, sans que l'auteur nous dise ce qu'il fait de son personnage : vraisemblablement, il le fait s'enfuir pour ne pas en voir davantage<sup>6</sup>.

---

<sup>5</sup> . *Le martyre de St-Eustache*, tragédie (par Desfontaines) Paris, Toussaint Quinet, 1644. — *Saint Eustache martyr*, poème dramatique de Baro. Paris, A. de Somerville, 1649. — *Les chastes martirs*, tragédie chrétienne par M<sup>lle</sup> Cosnard. Paris, 1651.

<sup>6</sup> . Page 86, vers 7-9 avant la fin (le père souffrira, etc.), Poulin exprime la pensée du bourreau, non la sienne ; on le voit bien par l'avant-dernier vers de la page. Mais l'auteur ici, comme en d'autres endroits, a été gauche, et par suite obscur.

Catderousse, seigneur de Cabrières, survient alors, se vante du massacre, envoie au bûcher le Maire, le Syndique, le Chœur. Ils vont joyeusement au martyre, louant Dieu et honnissant l'Antéchrist.

\*  
\* \*

L'analyse de la pièce en a montré, je pense, l'intérêt complexe.

C'est avant tout une œuvre de polémique, émouvante et adroite, où l'éloge des Vaudois et la satire de leurs ennemis est mise ingénieusement sur les lèvres des catholiques eux-mêmes, où le lecteur a la satisfaction de voir la poésie française s'essayer à être moderne et notre alexandrin, né ou, ce qui revient au même, retrouvé depuis dix ans au plus, s'efforcer de rendre des idées difficiles, que les anciens n'avaient jamais eu à exprimer.

C'est en même temps l'œuvre d'un humaniste, qui aime les vers sentencieux et se plaît à développer ou discuter des lieux communs. Probablement, il était avocat. Il avait certainement fait une bonne rhétorique et participé dans son collège à des joutes oratoires : il avait assisté à des argumentations sur la valeur réciproque de l'action et de la parole. Les deux chœurs où il expose les méfaits, puis les bienfaits de la langue sont des plaidoyers excellents qui mettent habilement en œuvre tous les procédés recommandés par les rhéteurs : les images empruntées à la nature, les exemples historiques.

Ce qui manque le plus à cette œuvre de théâtre, ce sont les qualités théâtrales. Le dramaturge s'est trop subordonné au polémiste et au rhéteur. Il a trop cru aussi, sur la foi de ses contemporains, que la tragédie oratoire de Sénèque était le type de la tragédie dramatique. L'intérêt dramatique exigeait qu'il y eût un conflit dans l'âme des auteurs du sac entre leurs passions et leur conscience, qu'il y eût entre eux des désaccords profonds, qu'ils discutassent avec leurs adversaires. Mais l'auteur esquisse à peine dans l'âme de d'Opède le conflit de la conscience et de la passion (fin de la première partie) ; il ne sait pas nous faire comprendre clairement s'il a mis un conflit de ce genre dans l'âme de Poulin ; il ramène trop les délibérations (sauf une) à des problèmes d'ordre secondaire ; il expose la doctrine des Vaudois sans qu'on la combatte.

Malgré tout, il y a de la vie dans sa pièce : une ruse se trame, donc une action se noue et se dénoue : des caractères s'opposent ; les dialogues s'animent, et, ce qui est rare dans une tragédie de cette époque, on ne compte dans celle-ci qu'un seul grand monologue. Et ceci prouve qu'on met toujours de la vie là où l'on met beaucoup de ses croyances, beaucoup de ses sentiments. En un siècle où l'art fut parfois bien froid parce qu'il s'alimentait trop aux sources livresques, l'orateur du *Sac de Cabrières* comprit qu'un poète peut être un homme de son temps.

## La Tragédie du sac de Cabrières

On connaît la tragique aventure du sac de Mérindol et Cabrières par la plaidoirie que prononça Jacques Aubery, lieutenant civil du roi Henri II au Châtelet, lorsque l'affaire, indéfiniment ajournée au Parlement d'Aix, fut évoquée en 1551 au Parlement de Paris <sup>7</sup>. Émouvant plaidoyer, rempli de témoignages, qui, au cours de cinquante audiences, écrase de charges accablantes le principal auteur du massacre, le Premier Président au Parlement de Provence, Jean Meynier, baron d'Oppède.

Jacques Aubery du Maurier appartenait à une famille anglaise établie en France au siècle précédent <sup>8</sup>. Né à la Flèche, il était depuis 1537 avocat au Parlement de Paris. Il ne paraît pas qu'il fût attaché à la nouvelle religion ; mais, sur l'ordre du roi, il accepta de représenter le ministère public dans cette cause, après que se fussent récusés les deux avocats généraux Pierre Séguier et Gabriel de Marillac. Jacques Aubery accusa avec un sentiment de la justice et un talent qui font un chef-d'œuvre de son plaidoyer.

Il n'eut pas de peine à démontrer l'arbitraire et l'illégalité de l'opération ; – mais il fallait un certain courage pour s'élever contre les autorités, laïques et religieuses, qui y avaient été compromises. À la suite du procès un seul des accusés fut condamné à être décapité, Guillaume Guérin, avocat général au Parlement de Provence ; victime offerte aux mânes des Vaudois, il était en réalité condamné pour un tout autre crime que celui qui faisait l'objet du procès (il était convaincu de faux, prévarication et concussion <sup>9</sup>). À en croire les récits Vaudois <sup>10</sup>, – mais il semble que ce fût une légende, – c'était lui le moins coupable. L'intervention de Jules III et la protection de la Compagnie des Jésuites sauvèrent la tête du Président. Le cardinal Farnèse, légat d'Avignon, ne put être mis en cause, son vice-légat ayant agi en Terre Pontificale. Quant aux autres comparses, les conseillers au Parlement et le capitaine Polin, ils furent absous.

La réprobation de François I<sup>er</sup> dès le lendemain du massacre, puis celle de Henri II avaient calmé cependant l'émotion soulevée dans le parti protestant. Mais le souvenir du drame ne fut pas perdu dans la mémoire des Vaudois et plusieurs récits relatèrent le sac de Mérindol et de Cabrières <sup>11</sup>. Une tragédie en vers français, écrite quelque trente ans après les événements, essaya même, sans trop de succès, de mettre en action la prise de Cabrières.

Cette tragédie est dédiée à Christophe, duc de Bavière, fils de l'Électeur Palatin Frédéric III, qui était en relations constantes avec les Calvinistes Suisses. La date en est facile à fixer, Frédéric III ayant été élu comte Palatin en 1559 et Christophe étant mort le 23 avril 1574, dans un combat avec les Espagnols. Peut-être même est-il possible de préciser davantage la date, en rapportant cette tragédie au séjour que fit le duc de Bavière en Suisse, de 1566 à 1568. Le manuscrit, unique croyons-nous, qui renferme la tragédie

---

<sup>7</sup> . Sa plaidoirie fut imprimée en partie en 1619 à Leyde par les soins de Daniel Heinsius et en totalité, un siècle après le massacre, par Louis Aubery, sous le titre *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol, et d'autres lieux de Provence, particulièrement déduite dans le Plaidoyé qu'en fit l'an 1551, par le commandement du roy Henry II... Jacques Aubery...* Paris, Séb. et Gabriel Cramoisy, 1645, in-4<sup>o</sup>, 230 p. On consultera également le recueil formé par le Président Fauris de Saint-Vincens, à la Bibl. d'Aix-en-Provence, ms 775, et à la même Bibl. les ms 774 et 954.

<sup>8</sup> . Hauréau. *Histoire littéraire du Maine*, 2<sup>e</sup> éd., 1870, p. 119 à 136 — *La France protestante*, 1877, 2<sup>e</sup> éd., t. I, p. 442.

<sup>9</sup> . Voir P. Gaffarel, dans *Les Bouches-du-Rhône*, encyclopédie départementale, t. III, Marseille, 1920, p. 27 et 28.

<sup>10</sup> . *Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et Cabrières et autres circonvoisins, appelez Vaudois*. 1555.

<sup>11</sup> . Le récit indiqué à la note précédente a eu au moins deux éditions, dont l'une est de 1555. Voir également *Le livre des martyrs qui est un recueil de plusieurs martyrs qui ont enduré la mort, pour le nom de N. S. J.-C. depuis Jean Hus jusques à ceste année présente MDLIII*, par [Jean Crespin]. MDLIII, p. 656 à 666 ; – Jacques Bonjour, *Lucubrationum primitiae... De bello in Caprienses commentaria*. Parisiis, 1549.

est conservé dans le fonds Palatin de la Bibliothèque du Vatican, sous le n° 1983 <sup>12</sup>.

Une pièce de ce genre est rare. Aussi avons-nous pensé faire œuvre utile en la publiant. Elle est un témoignage intéressant du drame populaire religieux éclos en pleine guerre ; vers la même époque paraissait la *Tragédie des cinq escoliers de Bern, exécutés à Lyon* <sup>13</sup>. Parfois l'action languit, et l'exposé dialogué du *Credo* des Vaudois ressemble plus à un prêche qu'à un dialogue de tragédie. Mais cette confession de foi elle-même offre le plus grand intérêt historique, sinon dramatique. Par une longue suite de strophes, le chœur intervient, comme dans une pièce antique, pour faire entendre la voix populaire ou commenter les événements qui se préparent.

L'auteur a quelque peu arrangé, héroïsé l'histoire : il a imaginé que la prise de Cabrières était due à la trahison du capitaine Polin, qui se fit passer pour nouvellement converti. Mais la passion avec laquelle est conduite cette tragédie fait de celle-ci une œuvre singulièrement vivante, soit que l'on nous représente le baron d'Oppède

Cette beste puante et de fait et de nom,  
Puante si puant avant qu'elle soit morte  
Que d'un mill' la sentant la femme grosse avorte...

soit que l'auteur couvre d'invectives le capitaine Polin, ancien ambassadeur du roi auprès de la Porte, soupçonné de s'être fait mahométan

Ce faux Poulin duquel les Turcs sont les nourrices.

Ni le plaidoyer d'Aubery ni la tragédie ne nous expliquent la préparation de l'événement ni le rôle de la légation d'Avignon. Des documents inédits, conservés aux Archives Farnésiennes de Naples et de Parme et aux Archives du Vatican, nous permettent d'éclairer l'histoire de la Tragédie et de mieux comprendre celle-ci.

\*  
\* \*

Le petit État pontifical d'Avignon et du comtat Venaissin était gouverné par le légat du Pape et un recteur qui résidait à Carpentras. Depuis 1541, le légat n'était autre que le petit-fils de Paul III, le cardinal Alexandre Farnèse. De Rome il se reposait du soin de la Légation sur un vice-légat : ce dernier était alors un prélat violent et autoritaire, Alexandre Campeggi, évêque de Bologne. Le cardinal Farnèse avait succédé à un cardinal français, le cardinal de Clermont, non sans avoir vivement blessé le roi qui peu auparavant avait reçu la promesse du pape de nommer son candidat. Le vice-légat lui-même était depuis son élection en conflit avec le roi, et les partisans de la France affectaient de le considérer dans son État comme un étranger. Aussi régnait-il dans tout le Comtat une atmosphère d'hostilité, qui n'ira qu'en s'accroissant, entre les sujets de Sa Sainteté et le Saint-Siège.

L'administration même qu'avaient introduite les vice-légats italiens du cardinal Farnèse n'était pas faite pour calmer les esprits. Mœurs de fiscalité des États Pontificaux d'au-delà les Alpes, souci constant d'augmenter les revenus de la Chambre Apostolique par les amendes et les confiscations... Le cardinal Sadolet <sup>14</sup> et son neveu Paul, établis depuis longtemps à l'évêché de Carpentras, avertissaient en vain le vice-légat qu'il n'avait pas

<sup>12</sup> . C'est un petit cahier relié de parchemin, de folios, mesurant 20 cm sur 14,5. Il est signalé par K. Christ, *Die altfranzösischen Handschriften der Palatina*, dans "es Beihefte zum Zentralblatt für Bibliothekswesen, t. XLVI, Leipzig, 1916, p. 88.

<sup>13</sup> . Ed. par Louis Enochs. Cf. F. Holl. *Das politische und religiöse Tendanzdrama des XVI Jahrhunderts in Frankreich*, 1903 (Münchener Beiträge, XXVI).

<sup>14</sup> . Sur ce personnage, dont la figure a été si souvent dénaturée, nous nous excusons de renvoyer à notre étude parue dans *l'Annuaire de la Société des Amis du Palais des Papes*. Avignon, 1925, p. 35 à 47.

affaire à des populations séditeuses, mais à de paisibles gens : « *Ils veulent gouverner, disaient-ils des officiers de la Légation, ces douces et pacifiques populations avec la rigueur et l'impétuosité dont on use dans le gouvernement de nos pauvres cervelles italiennes* ». <sup>15</sup> Ce jugement éclaire d'un jour singulier le drame qui va se passer.

Le sac de Cabrières, rendu possible par l'appui et la connivence intéressée du Président d'Oppède, paraît ainsi, dans cette région de la France et à cette époque des guerres de Religion, comme un acte de banditisme perpétré en vue de la cupidité la plus basse.

Les Vaudois habitaient les vallées du Luberon, se partageant entre la Provence et le comtat Venaissin : Mérindol relevait du roi et Cabrières<sup>16</sup> du Saint-Siège. Pour les réduire, une union concertée entre les deux pouvoirs était donc nécessaire.

Ces hérétiques descendaient des Albigeois exterminés par les Croisés de Simon de Montfort et étaient en rapports constants avec les Vaudois de Piémont : les seigneurs de Cental possédaient des fiefs à la fois en Piémont et dans le Luberon ; ils furent leurs protecteurs et leur permirent de faire face aux premières persécutions. Les Vaudois adhérèrent dès l'origine à la Réforme protestante : en 1528 le dominicain Jean de Roma dirigea les premières poursuites à Cabrières<sup>17</sup>. L'opposition grandissante au Saint-Siège ranima leur foi et les lit sortir de la réserve et du silence où ils s'étaient tenus. Les prédications luthériennes ne leur manquèrent pas<sup>18</sup>.

Ils avaient, au reste, avec quelque similitude dans la doctrine, un lien qui les unissait aux protestants, leur haine de Rome ; chez eux revivait l'antique chant du troubadour Albigeois, vaincu par Simon de Montfort, chant où chaque strophe est une malédiction à Rome :

Rom', eu sui enics  
 Car vostre poders monta  
 E car grans destrics  
 Ab vos totz nos afronta  
 Car vos etz abrics  
 E caps d'engan e d'onta  
 E de deshonor...<sup>19</sup>

Les Vaudois du XVI<sup>e</sup> siècle précisèrent leur doctrine dans maintes déclarations. Le cardinal Sadolet et les théologiens envoyés pour l'écouter, comme le roi François I<sup>er</sup> lui-même, furent étonnés, semble-t-il, de sa mansuétude<sup>20</sup>. Cependant il n'est pas niable qu'ils n'acceptaient pas le dogme de la présence réelle du corps et du sang dans l'Eucharistie. Ils croyaient au salut de tous les hommes bons et niaient le Purgatoire ; les hommes devaient purger leur faute sur cette terre. Et eux-mêmes, cherchant à purifier la religion, ils la ramenaient à ses origines et ne croyaient ni au Pape ni aux prêtres. Leur dédain du culte des saints et leur mépris des mauvais prêtres, – ils étaient légion, – les fit poursuivre

<sup>15</sup> . Lettre du juin 1541, publiée par Ronchini, *Lettere di Jacopo Sadoletto e di Paolo suo nipote*, dans les *Atti e memorie delle RR. Deputazioni di storia patria per le provincie Modenesi e Parmensi*, t. VI, 1872, p. 63.

<sup>16</sup> . Il s'agit de Cabrières-d'Avignon, située à 10 kilomètres et au canton de l'Isle-sur-Sorgue.

<sup>17</sup> . P. Gaffarel, dans *Les Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 21.

<sup>18</sup> . Voir en particulier la lettre de l'évêque de Bologne, vice-légat, au Protonotaire Dandino, nonce de France, 4 septembre 1543, Arch. de Parme, *Francia* 6.

<sup>19</sup> . Ed. par Raynouard, *Choix des poésies originales des troubadours*, Paris, 1819, t. IV, p. 316 ; et par K. Bartsch, *Chrestomathie Provençale*, 1875, col. 202 (Rome, je suis irrité / car votre pouvoir monte / et car un grand dommage / par vous nous accable / vous êtes la protection / et la tête de la tromperie, de la honte / et du déshonneur).

<sup>20</sup> . Voir *l'Histoire mémorable de la persécution et saccagement du peuple de Mérindol et Cabrières... 1555*. Le Credo des habitants de Mérindol est transcrit tout au long. Le cardinal Sadolet répondit : « *de vos articles il me semble y avoir quelques mots qu'on pourroit bien changer, sans préjudice de votre confession* ». Il leur conseillait surtout « *de ne pas parler si manifestement contre les pasteurs de l'Église* ».

avec plus de haine que leur hérésie dogmatique.

Il n'est pas inutile de rapprocher du *Credo* de la tragédie et de celui de *Histoire mémorable de la persécution...*, parue en 1555, l'abjuration faite par Nicolas Serre, de Murs, en l'église cathédrale de Carpentras, le 14 septembre 1540. Elle donnera sur leur foi de précieuses indications, en même temps qu'elle est un document linguistique :

« Yeu, Nicolau Serre, dau luoc de Murs de l'evescat de Carpentras, confesse qu'ay auzit dire à Jehan Serre, alias Bérard, mon fraire, douclict luoc de Murs, que non y a sinon dous camyns, so es à sçaber Paradis et Infert, et que nous fault purgar en aquest monde, aultrament non intrarem pas en Paradis. Et aussi ay auzit dire semblablas paraulas a ung appellat lo grand Loys et a ung aultre appellat Martin et a ung aultre appellat Angelin.

– Item, ay auzit dire audict Jehan Serre que non fault poynt pourtar reverence aux ymages, per so que tant soulament sont fachs per representar et reduyre en memorie aquel sanct et que lous dietz sancts non nous poadon ren adjudar.

– Item, que aultant vault pregar Dieu en sa maison coume en aultra part.

– Item, que Dieu es en l'hostia sacrada coume en aultra part et que a l'hostia es la gratia de Dieu <sup>21</sup>.

– Item, que las festas dez Apostoulx, de N. Dame et los jours des dimenches eron de coulre <sup>22</sup> et que en las aultras testas nous poudian bousqueyrar per faire d'arayres ; et yeu mesmes ay fach de arayres lous aultres jours de festes.

– Item, touchant l'ayga senhada, ay auzit dire audict Jehan Serre que Die avie benezit toutas las aygas.

– Item, que en Alamanha recuellion las décimas, mais donon una partida d'aquelas décimas aux ministres et l'aultra partida aux paures.

– Item, que farie meillour que los capellans se maridesson, que de anar a las moillers des aultres, las qualas causas et erreurs, que ay auzit daudict Jehan Bérard et aultres barbas, ay crezegut et adjutat, se mas maintenant confesse et cognoisse estre erreurs falsas, mauvaisas et daunablas et contro la veritat, reprovadas et anathematizadas per Sancta Maire Gleyza Romana et Catholique... ». <sup>23</sup>

Cette profession de foi offre de grandes ressemblances avec ce que l'on connaît de la doctrine Vaudoise ou même Albigeoise <sup>24</sup>. Comme leurs frères Albigeois du XIII<sup>e</sup> siècle, avec la même haine féroce, seront massacrés les Vaudois hérétiques du XVI<sup>e</sup> siècle. Il est tout au moins curieux d'observer que, dans le royaume de Naples, les Vaudois venus de Provence au XIV<sup>e</sup> siècle sous le roi Robert, établis à Montalto, à San-Sisto, au milieu des terres qu'ils avaient défrichées, subirent la même persécution violente <sup>25</sup>. Le sac de Guardia de Calabre, en 1561, répondra au sac de Cabrières accompli le 21 avril 1545.

\*

\*\*

Depuis le 18 novembre 1540, un arrêt du Parlement de Provence, « l'arrêt de Mérindol », rendu par le Président Barthélémy de Chassanée menaçait les Vaudois ; il avait ordonné que Mérindol et les autres localités de Provence infectées par l'hérésie seraient rasées et que les pères de famille hérétiques seraient brûlés. Le cardinal Sadolet réussit à

<sup>21</sup> . Cf. *Histoire mémorable...* déjà citée : « Jésus-Christ est au Sacrament de la Cène par puissance, vertu et présence de son Saint-Esprit au cœur de ses esleus et fidèles ».

<sup>22</sup> . Vénérier.

<sup>23</sup> . Abjuration de Nicolas Serre, Bibl. de Carpentras, *Secretariatus*, ms. 1359, fol. 375. Cf. l'abjuration de Jean Bérard (Serre), le 15 décembre 1539, *ibid.*, fol. 356. On rencontre un membre de la même famille parmi les Vaudois de Cabrières.

<sup>24</sup> . A. Luchaire, *Innocent III et la croisade des Albigeois*, p. 9 et seq.

<sup>25</sup> . T. Morelli, *Cenni storici sulla venuta de' Valdesi in Calabria*, Naples, 1859 ; — F.. Rodocanachi, *La Réforme en Italie*. Paris, 1920, t. II, p. 250 à 252.

faire surseoir l'exécution de cette sentence qui aurait eu sa répercussion sur les hérétiques du comtat Venaissin. Un rapport de Guillaume du Bellay, gouverneur du Piémont, mettant en lumière l'activité laborieuse des Vaudois et l'innocence de leurs mœurs, ne fut pas étranger à l'apaisement. Le roi lui-même, le 8 février 1541, avait donné un délai de trois mois, – suspension de peine suffisante pour permettre aux esprits de se calmer.

Mais le Président de Chassanée mourut en 1543. Il fut remplacé par Jean Meynier, baron d'Oppède, qui prit possession de sa charge le 20 décembre. À lire des documents contradictoires mais bien différents quant à leur point de vue, il n'est pas difficile d'avoir une opinion du Premier Président au Parlement d'Aix. Nous savons par les témoignages de Pères Jésuites que le cardinal Farnèse avait envoyés dans sa Légation d'Avignon, Jules Onfroy et Pons Cogordan, qu' « *il n'y avait pas de meilleur chrétien dans le royaume de France, zélé pour la foi catholique au point de pâtir infiniment pour elle. Il n'y a pas plus docte, ajoute le P. Pons Cogordan, quant à la doctrine ; et ainsi le jugent le Roi lui-même, la Cour et le Parlement* ». Aussi, conclut-il dans une de ses lettres au P. de Polanco, « *je vous en supplie, pour l'amour de Dieu, que dans vos oraisons, vous recommandiez le Premier Président et toute sa maison, parce que à l'occasion il se montrerait toujours favorable à la Compagnie* »<sup>26</sup>. Son zèle pour la religion sera fort apprécié à Rome, et, au lendemain du massacre, le cardinal de Tournon lui décernera les éloges les plus excessifs. Mais il n'est pas inutile d'ajouter que le provençal Pons Cogordan avait des raisons personnelles de gratitude envers le Président : grâce à son appui, il avait gagné un procès fort embrouillé contre ses frères<sup>27</sup>.

La moralité du Président n'était pas à la hauteur de sa foi. Fils d'un juif d'Avignon, insinuaient les Vaudois, Accurse Meynier, il avait obtenu quelques faveurs du Pape : l'érection d'Oppède en baronnie et la charge de viguier de Cavaillon, – « *chose indécente, dira Aubery dans son Plaidoyer, à un Premier Président de Cour Souveraine du roy d'estre officier subalterne du Pape à 4 escus de gage* »<sup>28</sup>. Il se servit de sa situation pour des fins personnelles et n'hésita pas à emprisonner et faire brûler comme hérétiques les propriétaires voisins de sa baronnie pour agrandir son domaine. L'auteur de la Tragédie met dans sa bouche ce vers qui n'est pas sans fondement :

« *Qu'ils ne vivent donc plus ; ils m'enrichissent morts !* ».

Il poursuivait en particulier d'une haine tenace la dame de Cental, femme d'Antoine de Bouliers, seigneur de Cental et Demonte en Piémont, qui avait de grands biens dans la région, Cabrières d'Aigues, Cabrière<sup>29</sup>, Peypin, Lamotte et Saint-Martin. Ce seront les terres de la juridiction de M<sup>me</sup> de Cental qui subiront les premiers massacres ordonnés par le Président.

Peu après son élection au Parlement, d'Oppède se vit confier des pouvoirs très étendus qui faisaient de lui, en l'absence de M. de Grignan, gouverneur de Provence, envoyé en ambassade en Allemagne, le lieutenant général au gouvernement de la province.

Les officiers de la Légation surent mettre à profit la faveur qu'ils escomptaient au Parlement de Provence et l'heureuse conjoncture qui donnait pleins pouvoirs au Président. Ils y voyaient de plus une occasion habile et peu coûteuse de s'attirer la sympathie de la Cour Aixoise qui, depuis l'élection du cardinal Farnèse, s'était montrée particulièrement hostile à l'État d'Avignon et faisait tout son possible pour envenimer les rapports entre

<sup>26</sup> . Lettres de P. Cogordan et de J. Onfroy au P. Jean de Polanco, 3 janvier et 13 mars 1556, dans les *Monumenta Historica Societatis Jesu, Epistolae Mixtas*, Madrid, t. V, p. 153 à 155 et p. 253 à 255.

<sup>27</sup> . Cf. F. Benoit, *Correspondance de Garganello*, extrait des *Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin*, 1925, p. 46, n° 1.

<sup>28</sup> . *Histoire de l'exécution de Cabrières et de Mérindol...*, p. 208 à 210 ; cf. aussi *Histoire mémorable de la persécution...*, Par contre Pithon-Curt fait son éloge dans l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin*, t. II, p. 235.

<sup>29</sup> . Bernard APPY : On sait aujourd'hui que Cabrière<sup>29</sup> était l'autre nom de Cabrières d'Aigues.

François I<sup>er</sup> et Farnèse.

L'évêque de Bologne, vice-légat d'Avignon, avait subi un premier échec en 1543 dans une tentative qu'il avait faite contre Cabrières : ses troupes, fortes de 400 hommes pris dans le combat, s'étaient contentées de piller un petit bourg des environs. Dès lors il s'efforça, avec l'appui du nonce de France, le pronotaire Dandino, d'obtenir l'autorisation du roi et l'appui du gouvernement de Provence <sup>30</sup>.

Alors parut, vrai personnage de drame qui s'éclipsera au lendemain du massacre, un Italien fanatique qui fit de l'entreprise sa chose à lui, – intermédiaire auprès du cardinal Farnèse, auprès du Parlement, auprès du roi lui-même. Pietro Gelido, dit "il Pero", – ancien secrétaire du cardinal Farnèse à Rome, avait reçu de son patron la Trésorerie du Comtat à Carpentras. Toujours poussé vers les solutions extrêmes, il fut, catholique, parmi les plus violents ; plus tard, devenu calviniste, ami de Viret et des protestants lyonnais, il trouva un refuge chez la duchesse de Ferrare, Renée de France, hospitalière aux émigrés <sup>31</sup>. Durant son premier séjour à Lyon, une illumination l'avait saisi. Il abandonna son ancienne vie peu fervente, se convertit et se fit prêtre <sup>32</sup>. Brûlant d'un zèle de néophyte pour la défense de l'Église, il revint en Avignon et retrouva sa charge à Carpentras ; il n'eut pas de plus grand adversaire que le cardinal Sadolet, évêque de cette dernière ville, dont l'esprit conciliant lui paraissait pusillanime : « *L'eau versée sur la chaux, écrivait-il au cardinal Farnèse, fait jaillir le feu qui y est enfermé* » <sup>33</sup>. Et de toutes manières le Trésorier du Comtat desservit la politique de l'évêque de Carpentras au profit de la sienne.

Au mois de mars 1544 il alla en Italie ; il fit au légat le plus noir tableau de sa Légation <sup>34</sup>. À son retour, en mai, les avis d'Avignon se succèdent : tantôt Pero écrit qu'il faut craindre la formation d'un « *canton de Suisse* » <sup>35</sup> en Terre Pontificale vers Cabrières et Cavaillon ; tantôt il agite l'épouvantail de la rébellion : « *Si le peuple commence à nous faire peur avec cette mascarade, nous voilà frais ! L'on ne pourra plus rendre justice* ». Et, ajoute-t-il, il y a un mois que le vice-légat a demandé à Paul Sadolet, recteur du Comtat, de mettre un commissaire à Ménerbes, le lieu le plus fort du comtat, suspect d'hérésie, et il n'a encore rien fait. Puis, touchant à une corde sensible, l'argument des finances, il conclut que si l'on veut remédier à cet état par la douceur (à la manière de Sadolet, entend-il dire), en n'exigeant pas de peines pécuniaires, on ne sera plus maître de la situation. « *J'ai dit mon opinion au recteur, écrit-il, et vais voir son oncle, l'évêque de Carpentras, à Saint-Félix* ». Mais il conjurait le cardinal d'écrire lui-même, de procéder avec énergie et sans respect de la prudence <sup>36</sup>.

Le terrible Pero n'épargne pas même, dans ses lettres, le vice-légat, auquel il reproche son manque de capacités financières et sa peur de taxer les riches. Il engage le cardinal à changer de vice-légat. Un autre jour il propose « *d'appliquer la médecine qui guérit de tous les maux, en appliquant les peines usitées contre les rébellions* » <sup>37</sup>, – et cet euphémisme est tragiquement transparent...

En septembre 1544 le cardinal Farnèse décida d'envoyer en Avignon M<sup>gr</sup> de Montepulciano, qui se rendait à sa nonciature de Portugal. Jean Ricci, évêque de Siponto et de

---

<sup>30</sup> . Lettre de l'évêque de Bologne à Dandino, 4 septembre 1543, Arch. de Parme, *Francia* 6. Cf. De Thou, *Histoire universelle*, t. I, p. 539.

<sup>31</sup> . Lettre de Dandino, Bibliothèque du Vatican, *Lettere di Principi*, vol. 146<sup>e</sup>. fol. 93 ; — B. Fontana, *Renata di Francia*, t. I, p. 293, 388, et t. II. p. 128 ; — Cantù, *Gli eretici d'Italia*. t. II, p. 427.

<sup>32</sup> . Lettre de Pero, au lendemain de sa conversion, décembre 1541, Arch. de Parme, *Francia* 3.

<sup>33</sup> . Lettre de Pero, 20 septembre 1544, Arch. de Parme, *Francia* 6.

<sup>34</sup> . Lettre de Sigismond Albano au cardinal, *ibid*.

<sup>35</sup> . C'est le terme dont se servira le Parlement d'Aix lorsqu'il dépeindra au roi les projets des Luthériens sur Marseille (*Histoire mémorable de la persécution...*).

<sup>36</sup> . Lettre de Pero, datée de Carpentras, 1<sup>er</sup> septembre 1544, Arch. de Parme, *Francia* 6.

<sup>37</sup> . Lettre de Pero au cardinal, juin 1544, *ibid*.

Montepulciano, passa peu de jours dans l'État Pontifical <sup>38</sup>; mais en ces quelques jours il dressa un plan de réforme radicale de la Légation : il proposait de changer toute l'administration, de réduire le vice-légat à la portion congrue, d'ordonner que tous les emplois fussent payés sur les amendes des condamnations, à commencer par les fonctions de Recteur, de Trésorier et d'Avocat du Comtat. « Ainsi, concluait-il, les ministres ne seront plus avarés des peines... Quelle honte que ce Comtat qui a tout au plus 900 ducats de dépenses annuelles et qui ne les fait pas couvrir par les amendes ! » <sup>39</sup>.

Pero éprouva de suite une grande sympathie pour ce ministre des finances dont l'âme s'accommodait de lire en voyage saint Paul ou les instructions à Titus et Timothée. Il l'appelait le « *saint Montepulciano* » <sup>40</sup>.

Le cardinal Farnèse fut convaincu par ces raisons financières et décida de changer le vice-légat. Il consentit à la persécution des Vaudois et à la confiscation de leurs biens, sans en bien voir les conséquences. M<sup>gr</sup> de Montepulciano fut chargé de transmettre ses instructions. Du reste à Rome une action contre les hérétiques Vaudois n'était pas pour déplaire. La prise de Mérindol et de Cabrières allait être le prélude à la guerre contre les Luthériens que la diplomatie de Paul III venait de faire souscrire aux deux adversaires enfin réconciliés, François I<sup>er</sup> et Charles-Quint, à la veille du Concile de Trente <sup>41</sup>.

Cependant, il ne paraît pas que le roi de France fût disposé à donner son concours à l'entreprise, tout au moins dans sa réalisation pratique. L'alliance des deux rois de la Chrétienté contre l'Hérésie, qui fut la grande idée de Paul III, resta un projet de cabinet ou un sujet allégorique que peignirent les Zuccari aux fresques de la villa Farnésienne de Caprarola <sup>42</sup>. Au contraire, à la suite de la trêve de Nice où l'avait entraîné Paul III à la demande de l'empereur, François I<sup>er</sup> avait senti autour de lui la défiance des princes protestants d'Allemagne et il ne fit dès lors rien pour l'accroître. L'avocat Aubery a fort bien montré dans son Plaidoyer la déformation des nouvelles que le Parlement de Provence envoyait au roi ; le Parlement fit tout pour arracher son consentement. Au mois de novembre une bande d'arquebusiers, conduite par le capitaine Vaudois, Eustache Marron, que nous retrouverons à Cabrières, envahit de nuit la prison de Cavaillon et délivra un hérétique qui y était détenu pour une cause criminelle. Il n'en fallut pas plus pour que l'on représentât au roi les Vaudois unis aux Luthériens forçant les prisons, les châteaux, les forteresses. Cabrières devient une citadelle, écrivait le vice-légat au cardinal. Les Vaudois occupent le Thor, Ménerbes, Bonnieux <sup>43</sup>... M. d'Oppède, qui était précisément viguier de Cavaillon, vit là ou affecta d'y voir une injure personnelle et fit courir le bruit que les hérétiques rassemblaient 16 000 hommes pour surprendre Marseille <sup>44</sup>. Aussi, le 24 novembre, Pero, partait-il pour la Cour avec la mission d'arracher l'ordre du roi <sup>45</sup>. François I<sup>er</sup> venait malheureusement quelques jours auparavant d'accorder des lettres très favorables aux Luthériens de Provence, auxquels il enjoignait que l'on restituât les biens confisqués. Pero rencontra à la Cour un prélat qui lui donna toute son aide, – personnage à la politique brouillonne que l'on rencontre à tout instant se mêlant, par ambition personnelle, des affaires de la Légation, le cardinal de Tournon, archevêque de Lyon, candidat perpétuel à la succession du

---

<sup>38</sup> . Il y resta du 13 au 24 septembre. Voir à ce sujet les lettres de Paul Sadolet aux Arch. de Naples, fonds Farnésien, fascio 415.

<sup>39</sup> . Lettres du 22 et 25 septembre. Arch. de Parme. *Francia* 6.

<sup>40</sup> . Lettre de Pero au cardinal, 13 septembre 1544, *ibid*.

<sup>41</sup> . Une bulle promulguée le 19 novembre avait fixé l'ouverture du Concile de Trente, au 15 mars 1545. À cette occasion le cardinal Farnèse avait réussi à faire signer aux belligérants un accord secret impliquant leur alliance contre les Luthériens.

<sup>42</sup> . Villa du cardinal Farnèse, près de Viterbe (Salle des Fastes et Salle du Concile de Trente).

<sup>43</sup> . Lettre du 20 novembre, Arch. de Parme. *Francia* 6. Le même fait est raconté par Aubery, *op cit.*, p. 74 et 75.

<sup>44</sup> . D'après l'*Histoire, universelle* de de Thou. t. I, p. 540. Cf. *Histoire mémorable de la persécution...* — P. Gaffarel, dans *Les Bouches-du-Rhône*, t. III, p. 23 (il attribue cette phrase à l'avocat Guérin).

<sup>45</sup> . Lettres de l'évêque de Bologne au cardinal, 24 novembre et 24 décembre, Arch. de Parme, *Francia* 6.

cardinal Farnèse <sup>46</sup>. Le roi consentit à recevoir Pero et n'accorda que peu de chose, – beaucoup au dire de Pero : il interdisait aux Luthériens de Provence d'aider ceux de Cabrières <sup>47</sup>. Ce n'était, semble-t-il, qu'un refus opposé à la coordination des deux entreprises et par conséquent un échec pour le vice-légat.

Le parti catholique ne désarma pas. Dans les derniers jours de décembre eut lieu, au Palais Apostolique d'Avignon, un grand conseil auquel assistaient le vice-légat, évêque de Bologne, Pierre Ghinucci, évêque de Cavaillon, Paul Sadolet, évêque de Carpentras et recteur du Comtat, le Président d'Oppède et sans doute Pero lui-même <sup>48</sup>. M. d'Oppède offrit de faire tout ce qu'il serait en son pouvoir.

Il semble qu'il l'ait outrepassé. En tout cas les premiers mois de l'année 1545 voient les événements se précipiter. Les récits du sac de Cabrières parlent de lettres patentes de François I<sup>er</sup> autorisant l'exécution de l'arrêt de Mérindol, – lettres obtenues le 1<sup>er</sup> janvier au Conseil privé du roi, sans garanties suffisantes, par Philippe Courtin, huissier au Parlement d'Aix <sup>49</sup>. C'est sans doute la connaissance de ces lettres qui parvint à la Légation peu avant le 4 février <sup>50</sup> ; – plus tard, lors du procès, chacun les désavouera à la Cour en raison même de leur irrégularité. Mais elles ne furent jugées suffisantes ni par d'Oppède ni par le nouveau vice-légat.

Ce dernier, Antoine Trivulce, évêque de Toulon, appartenant à une grande famille italienne, venait de remplacer l'évêque de Bologne et avait pris possession de la Légation le 29 janvier <sup>51</sup>. Il avait reçu des ordres précis du cardinal Farnèse. En avril il lui rendra compte de la diligence qu'il avait portée « à l'exécution de l'entreprise ». Il avait, écrit-il, « instamment demandé au nonce de France d'obtenir des lettres du roi enjoignant au Président d'Oppède, lieutenant de Sa Majesté en Provence, et au capitaine Polin, d'exécuter cette sainte entreprise et renouveler ce qu'il avait autrefois ordonné ». Il avait également fait ressortir, ajoutait-il, l'occasion qui s'offrait d'utiliser pour cette entreprise les 1000 fantassins du capitaine Polin <sup>52</sup> qui venaient d'arriver à Marseille sur les galères de Sa Majesté <sup>53</sup>. L'évêque de Toulon jurait au cardinal qu'« il ne pouvait avoir des hérétiques sous les yeux sans les punir » et prenait ses dispositions pour le siège de Cabrières.

Le nonce de France persuada-t-il au roi qu'il devait mettre les bandes du capitaine Polin aux ordres du vice-légat et du Président ? Une lettre de service, datée d'Amboise, 22 mars 1545, à Pierre Strozzi et à Leone Strozzi, Grand prieur de Capoue, aurait, selon Aubery, porté en surcharge, au-dessous de la signature du roi, un ordre au capitaine Polin de mettre « les gens de guerre levez pour servir dans l'armée de mer... tant pour l'exécution dudit arrest donné contre ceux qui seront trouvez en Provence, que contre ceux qui seront audit comté de Venisse ». Aubery émet une grave accusation qui ne peut retomber que sur le Président et le vice-légat : il taxe de fausse la surcharge ; et les raisons qu'il en donne semblent très fortes <sup>54</sup>.

<sup>46</sup> . Cf. F. Benoit, *Correspondance de Garganello*, p. 103.

<sup>47</sup> . Lettre de Pero au cardinal, 26 décembre, Arch. de Parme, *Francia* 6.

<sup>48</sup> . Lettre de Pero à Hier. Dandino, évêque de Caserta, nonce de France, Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>49</sup> . Aubery, *op. cit.*, p. 76 à 80, et *Histoire mémorable de la persécution*.

<sup>50</sup> . Lettre de Pero à Hier. Dandino. 4 février 1545, *ibid.*, *Francia* 7. P. Gaffarel, *loc. cit.*, p. 23, les date du 1<sup>er</sup> février 1545.

<sup>51</sup> . Sa nomination par le cardinal avait eu lieu le 19 janvier.

<sup>52</sup> . Jean-Antoine Escalin des Aymars, baron de la Garde, dit le capitaine Polin, chargé en 1541 d'une ambassade à Constantinople pour négocier l'alliance turque, « d'esprit accort et subtil » au dire de Paul Jove, est un personnage de premier plan à cette époque. À la suite de cette affaire, il fut mis en disgrâce, emprisonné et ne retrouva sa charge qu'en 1551 après le procès. Cf. Brantôme, éd. Lalanne, t. IV, p. 142 ; — *Voyage de M. d'Aramon... escript par J Chesneau*, éd. Schefer, 1887, p. 154 à 156 ; — J. Zeller, *La diplomatie française vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle*, p. 286, etc.

<sup>53</sup> . Lettre de l'évêque de Toulon au cardinal. Avignon, 19 avril, Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>54</sup> . Aubery, p. 83. La date que donne Aubery en 1551 (22 mars 1544), doit être réduite au nouveau style. Nous savons qu'à cette époque François I<sup>er</sup> résidait à Amboise (*Catalogue des actes de François I<sup>er</sup>*, 22 au 28 mars 1545) ; mais le *Catalogue* ne porte nulle trace de ces lettres. Les recherches effectuées par R. Busquet dans le

En tout cas, au conseil de guerre qui eut lieu à Marseille, peu après l'arrivée de cet ordre, le 11 avril, le capitaine Polin, baron de la Garde, lieutenant général de l'armée de mer de Sa Majesté, prêta le concours de ses troupes, débarquées depuis peu à Marseille<sup>55</sup> et promit de « *faire vivement ladite exécution* ». On ramassa quelques canons dans les villes voisines à Marseille et à Arles ; Pero alla en chercher deux dans cette dernière ville<sup>56</sup>.

Les troupes royales comprenaient plus de 4000 fantassins et 100 gentilshommes à cheval ; aux soldats réguliers du capitaine Polin s'étaient joints des Marseillais, des Aixois, des Arlésiens. Les gens d'Avignon et du comtat ne seront pas les moins ardents auxiliaires du vice-légat. Celui-ci avait réuni environ 600 hommes payés par le Comtat et commandés par M. de Molans<sup>57</sup>, gentilhomme du Dauphiné. Le 13 avril, d'Oppède donna l'ordre de marche ; il était entouré de ses gendres, le baron de Lauris et le seigneur de Pourrières, et, pour montrer qu'il était de robe, il n'avait ni cuirasse, ni casque, ni jambières. Jean d'Ancézune, seigneur de Caderousse et de Cabrières, suivait l'armée pour assister à la prise de son fief.

L'armée du Président d'Oppède commença par des représailles en brûlant les terres de la seigneurie de Cental ; 800 paysans, Vaudois ou catholiques, sur l'ordre du Président, furent envoyés aux galères à Marseille. Puis Lourmarin, Villelaure, Le Thor<sup>58</sup>, Mérindol, furent mis à sac. Le 19 avril les troupes françaises firent leur jonction avec les troupes pontificales non loin de Cavaillon. Le vice-légat avait détaché environ 400 hommes sur ses derrières pour couper la route de Bonnieux et de Ménerbes.

Le dimanche 20 avril 1545 l'armée mettait le siège devant la place de Cabrières. Celle-ci était défendue par une garnison de 5 à 600 hommes et fort bien approvisionnée en vivres et en munitions. Toute la journée retentit la canonnade. Le lundi au matin Cabrières se rendait. Si l'on en croit la *Tragédie du sac de Cabrières* la ville aurait été prise à la suite d'une trahison du capitaine Polin : il aurait capté la confiance du maire et du syndic, faisant croire à son abjuration, et permis au Président d'Oppède de se faire ouvrir les portes des remparts. Ce subterfuge était certes inutile. Il semble que le récit donné par Aubery soit plus véridique ; il n'est pas très différent au reste de la fiction romanesque de la *Tragédie*, M. d'Oppède ayant, le 20 avril, écrit au maire que s'il laissait entrer « *le vice-légat, le Sr d'Oppède, l'évêque de Cavaillon, le Sr de Cabrières et le capitaine Polin, ne leur seroit fait aucun mal ne déplaisir* ».

Laissons parler Aubery<sup>59</sup>. « *Le lundy matin furent les portes ouvertes et y entrèrent les susdits et de leur armée ce qu'ils voulurent, mesmement y entrèrent ceulx des vieilles bandes estans sous Polin, qui ne firent autre excès que piller les meubles ; mais après il y en arriva de pires par les gens levez en Provence et en la terre du Pape, lesquels, comme confesse Monsieur d'Oppède, vouloient saccager et exécuter la sentence d'Avignon, par laquelle ceux de Cabrières estoient tous condamnez à mort, et à estre défaits, ruinez et destruits, sur lesquels soldats ceux des vieilles bandes avoient envie ; et sur ce pensa y avoir débat et grand désordre, que luy sieur d'Oppède appaisa avec le Polin, et laissèrent*

---

fonds du Parlement sont également négatives. L'arrêt obtenu le 1<sup>er</sup> janvier par Philippe Courtin n'a pas laissé plus de traces. Le problème de l'authenticité ou de la régularité de ces deux documents est donc posé.

<sup>55</sup> . Ces troupes revenues du Piémont étaient dirigées contre les Anglais.

<sup>56</sup> . Lettre de Pero au cardinal Farnèse, Arch. de Parme, *Roma* 9.

<sup>57</sup> . Par un fait du hasard, qui n'est pas sans un côté tragique, le capitaine du vice-légat n'était autre qu'un membre de la famille Parpaille. Charles ou Claude Parpaille, coseigneur de Molans, fief dauphinois aux frontières du Comtat. On sait que Perrinet Parpaille, issu de cette même famille, sera le chef de l'opposition au Saint-Siège pendant les guerres de Religion, se convertira au Protestantisme et sera exécuté en Avignon le 9 septembre 1562. (Sur cette famille, cf. Pithon-Curt, *op. cit.*, t. IV, p. 551 et 552).

<sup>58</sup> . Bernard APPY : Le Thor (qui se trouve loin de la zone du Sud Luberon) ne figure pas parmi les villages mis à sac.

<sup>59</sup> . *Op. cit.*, p. 119 à 123. Cf. le récit de *l'Histoire mémorable de la persécution*.

les choses entre les mains des commissaires et du capitaine du vice-légal <sup>60</sup>, ce dit-il. Si tost qu'on est entré en ladite ville, et après qu'Eustache Marron, le pire de tous, Guillaume Serre, maistre Arnould, Collin Bouch, Collin Cuillier et Gambi de la Bouraque, qui furent pris et menez en Avignon, pour estre jugez comme ils méritoient, et qu'ainsi la fureur devoit estre diminuée et attiédi contre la simple troupe qui demeurait, néanmoins sont pris environ 18 hommes, ausquels on lie les mains derrière le dos, et tous ensemble liez sont menez en un petit pré hors de la muraille de la ville, pensans ces pauvres malheureux et les autres aussi, de la troupe desquels l'on les avait pris, que l'on les menast à la Justice suivant leur composition, l'on les mena à la boucherie, et si tost qu'ils sont en ce pré, quelqu'un commença à crier: "tüe, tüe", l'espée à la main, donne le premier coup, et incontinent les soldats suivent, et sont taillez en pièces ces pauvres hommes tous liez, présent et assistant Monsieur d'Oppède, et commandant de le faire, ce disent quelques témoins, et de plus que le premier coup fut frappé par le sieur de Porrières <sup>61</sup>, gendre du dit sieur d'Oppède, qui d'un coutelas fendit la teste chauve d'un de ces pauvres hommes liez. Plusieurs témoins déposent de cette boucherie faite à coups d'espées et d'halebardes par les soldats et par l'ordonnance du Premier Président. Ce fait, ils vont à l'église du lieu où s'estoient retirées les personnes dignes de miséricorde, les femmes et les enfans, prennent sept ou huit des plus vieilles qu'ils mettent en un fenil qui estoit sur une estable pour les brusler là toutes vives ; ces pauvres vieilles femmes sentans le feu et se voulans sauver sautent en bas par une fenestre qui estoit en ce fenil, mais les soldats estoient au-dessous qui les recevoient sur les pointes des pertuisanes et des espées et les tuèrent toutes, ce disent plusieurs témoins. J'obmetois une autre cruauté (car il y en a trop à dire dont il nous déplaist) que quand ces pauvres vieillards furent mis en pièces, quelques soldats portoient leur testes fichées aux pointes de leurs espées et halebardes, ce dit un témoin. Quant aux vieilles femmes, aucuns témoins disent que Monsieur d'Oppède commanda ce fait. Ce sont les cruautés faites hors des murailles de la ville, et si pourtant n'est pas la vengeance assouvie, on revient dedans la ville. Une femme dit qu'un homme ayant un saye de velours noir, que l'on disoit estre Monsieur d'Oppède, entra dedans l'église où elles estoient toutes. Ce qui restoit d'hommes après les prisonniers et les tuez estoient en la salle du chasteau en bas <sup>62</sup> et attendoit ce pauvre peuple la miséricorde de Dieu. Plusieurs témoins disent, quelqu'un pour l'avoir ouy, les autres pour l'avoir ouy dire à d'autres, que Monsieur d'Oppède dit qu'il falloit tout tuer jusques aux chats <sup>63</sup>. Qu'il l'ait commandé ou non, il fut fait. Car on commence la tuerie par ceux qui estoient prisonniers en ceste salle basse du chasteau et les tue-t'on à coups d'arquebuses et d'espées. Monsieur d'Oppède et ceux qui veulent excuser le fait dirent qu'ils se rebellèrent contre leurs gardes, et qu'il sortit de dehors les caves quelques hérétiques cachez qui recommencèrent la noise, mais nous n'en voyons ny n'en croyons rien. Ainsi, il y a plus de vraisemblance à ce qu'un des gens du vice-légat <sup>64</sup> a écrit par une missive contenant la narration du fait (encore qu'il veuille tant qu'il peut et plus que ne permet la vérité rejeter le tort sur les morts), par laquelle il écrit qu'un jeune garçon qui avoit veu ainsi tailler en pièces ces dix-huit pauvres hommes liez, le vint dire à ceux qui estoient en cette salle basse, lesquels effrayez de cette nouvelle commencèrent à crier et à lamenter, estimant qu'on leur en feroit autant, lors leurs gardes

<sup>60</sup> . M. de Molans, de la famille Parpaille (voir *supra*).

<sup>61</sup> . Le Président avait deux gendres, qui prirent tous deux part à l'expédition : Antoine de Glandevès, seigneur de Pourrières, avait épousé sa fille Claire Meynier (voir sur lui Baron du Roure, *Les Meyran et leurs alliances*, 1907, p. 923) et François de Pérussis, baron de Lauris, avait épousé Anne Meynier (Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, 1743, t. II, p. 235). Ce dernier était accompagné de son frère le Protonotaire (Aubery, p. 118 et *Histoire mémorable de la persécution*). La *Tragédie* mentionne un gendre du Président, sans préciser lequel.

<sup>62</sup> . Lettre de Paul Sadolet à Antoine Fioridibello, secrétaire du cardinal Sadolet, à Rome, 21 avril, Avignon : d'après sa version le syndic et Marron dirent qu'il n'y avait que 130 hommes à Carrières, ceux qu'on avait fait prisonniers. Ensuite les vainqueurs découvrirent 200 hommes environ cachés « *nella cantina della casa del signore del luogo* » (il s'agit de la cave du château). Alors on tua tout « *sans avoir pitié d'aucune des femmes ni des enfans* » (Arch. de Naples, fascio 707).

<sup>63</sup> . Lettre de Pero au cardinal Farnèse, 20 lire 21) avril, l'Isle-sur-Sorgue : « *Cabrières s'è renduto a mercede al capitano Polin et tutti li habitanti di quel luogo, cosi donne et putti d'ogni età, come li huomini, sono stati da i soldati arsi et ammazati, escetto XII de principali che si sono menati in Avignone* » (Arch. de Parme, *Francia* 7).

<sup>64</sup> . Voir l'interprétation qu'en donne celui-ci.

*et d'autres soldats les accomodèrent comme il est dit cy-dessus. Ce n'est pas assez, de cette mesme fureur l'on vient à l'église où estoient les femmes, filles et petits enfans, et là les soldats forcent femmes et filles en ladite église, publiquement et devant tous ; mesme un soldat nommé Valéry, natif de la ville d'Aix, força une jeune femme dudit lieu de Cabrières. Une autre, après avoir été connue charnellement en ladite église fut menée au clocher et puis les soldats la jettèrent du haut en bas ; ils en forcèrent une fort grosse, preste à enfanter, tuèrent et mirent au fil de l'espée ladite multitude de femmes, filles et enfans dedans la dite église, excepté quelques filles que les gendarmes emmenaient pour en abuser et quelques enfans qu'ils vendaient à deniers comptans à quelques habitans de l'Isle, qui est une ville du comté de Venisse ; ils vendoient aussi quelques hommes aux capitaines des galères, si que tout passe par le glaive ou par le rapt ou par l'enchère et par la servitude, tant que là il fut tué environ neuf cens âmes <sup>65</sup>... L'un dit qu'il a ouy dire au capitaine Pierre Bon <sup>66</sup>, qu'il sauva deux femmes de Joquas, encore que le vice-légat et le Président l'en voulussent empêcher, etc. ».*

Le jour même, l'évêque de Cavaillon écrivait au cardinal Farnèse qu'il se réjouissait de l'expédition <sup>67</sup> et Paul Sadolet, recteur du Comtat et évêque de Carpentras, annonçait à son oncle, le cardinal, qui venait de regagner l'Italie, « *l'heureuse et désirée nouvelle de la prise de Cabrières* » <sup>68</sup>. Le vice-légat décernait ses éloges au Trésorier du Comtat, Pero, et à l'évêque de Cavaillon « *qui dans cette affaire ont tout fait pour le service de l'Église* » <sup>69</sup>. Mais dans la même lettre il jugeait inutile d'expédier un nonce exprès pour faire le récit au cardinal et il donnait peu de détails, d'ailleurs fortement erronés <sup>70</sup>. Il espérait néanmoins que le gouvernement de la Légation serait désormais aisé et que le calme ne cesserait d'y régner.

Ce fut bien au contraire. Au lendemain même du massacre l'évêque de Cavaillon était menacé dans sa ville épiscopale ; et la voix publique, à côté de lui, désignait le Pero comme le principal coupable: « *Je suis forcé de partir, écrit ce dernier au cardinal Farnese, et le plus tôt possible, parce que ceux qui sont restés vivants en ce pays, en divers lieux, et qui ne sont pas peu nombreux, se sont conjurés contre moi, disant que tout le mal venait de moi et que c'était là le fruit de la semence que j'avais répandue lorsque je fus mandé à la Cour par l'évêque de Bologne* » <sup>71</sup>. Le 2 mai il était en route vers des lieux plus tranquilles <sup>72</sup>.

Cependant les prisonniers de Cabrières, parmi lesquels le capitaine Eustache Maron, le syndic, le prédicateur, maître Jean, et une doctoresse-ès-lois, Maria Sapina, étaient à la merci du vice-légat au Palais d'Avignon. Les survivants du massacre s'étaient réfugiés en Piémont dans les vallées Vaudoises de Luserna <sup>73</sup> et de Bobbio, où leurs descendants n'ont pas abandonné, après trois siècles, l'usage de la langue française. Mais la tranquillité revint et les Vaudois de Provence peu à peu rentrèrent : en septembre le roi avait publié une déclaration générale graciant tous les hérétiques de Provence et leur permettant de

<sup>65</sup> . De Thou parle de 800 tués. Le chiffre dut être de 6 à 800.

<sup>66</sup> . Pierre Bon, dit M. de Mévouillon, capitaine qui fut nommé gouverneur de Marseille ; il était lieutenant du Grand Prieur de France (Brantôme, éd. Lalanne. t. IV, p. 159).

<sup>67</sup> . Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>68</sup> . Lettre citée, Arch. de Naples, 707.

<sup>69</sup> . Lettre de l'évêque de Toulon au cardinal Farnèse, 23 avril, Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>70</sup> . « *Il secondo giorno dopo l'assedio, essendosi il primo diffuso gagliardemente, Cabrieres si rese a discretione al capitan Polino, et entrati dentro i soldati, non fu possibile in su quella furia ritenerli che non ne ammazzassero alcuni ; li capitani, sedato il primo impeto, serrarono tutti quegli huomini in una stanza, havendo prima legato il capitano loro chiamato Marro, li consoli, il predicatore et molti altri de principali, liquali ho in prigione qui in Avignone... quelli che eran rinchiusi nella stanza fecero impeto contra e (sic) soldati di maniera che fu necessario ammazzarli tutti li, che credo fusse giudizio divino, poichè in quella furia ne andarono gli huomini et le donne, et si può dire che se ne spegnesse il seme. »*

<sup>71</sup> . Lettre de Pero du 20 (= 21) avril. Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>72</sup> . Lettre datée de Sosanne, *ibid*.

<sup>73</sup> . Lettre de l'évêque de Toulon au cardinal, 19 mai, *ibid*.

retourner chez eux. Au mois de novembre les Vaudois envoyés dans les galères étaient remis en liberté, faute de place, disait-on, pour les occuper <sup>74</sup>. Ils s'enhardirent : en décembre Bonnieux était retombé entre leurs mains ; l'année suivante ils étaient rentrés dans leurs terres ; et l'un d'eux, Guillaume Dalmas, essaya même de prendre Cavaillon par un coup de main. Sigismond Albano, commissaire du légat d'Avignon, faisait brûler des relaps <sup>75</sup>.

Le profit qu'en avait escompté le vice-légat s'évanouit sous ses yeux. Le Président d'Oppède réclamait les quelques prisonniers qui étaient retenus au Palais, pour qu'on les jugeât à Aix, comme cela avait été entendu, disait-il ; et par là il prétendait s'adjuger sa part des confiscations <sup>76</sup>. Mais aucun gentilhomme ne se décidait à acheter les terres des Vaudois : « *Ils sont comme les chèvres, disait Sigismond Albano, commissaire spécial du cardinal Farnèse pour le fait des finances ; quand un aura sauté, tous sauteront* ». Mais personne ne faisait le premier pas et la Chambre Apostolique ne tirait nul profit des biens des Vaudois.

La rébellion à la Légation d'Avignon et au pouvoir du Saint-Siège n'était pas abattue, mais bien au contraire fortifiée. Dans la ville d'Avignon se créait un parti favorable à l'annexion française, qui peu à peu se convertit au protestantisme : le Président Parpaille, docteur de l'Université d'Avignon, conseiller au Parlement de Turin sous Henri II, prendra la tête de la double opposition, royaliste et protestante ; et, vingt ans après le sac de Cabrières, le cardinal Farnèse devra se soumettre au roi de France et résigner en faveur d'un prélat français, le cardinal de Bourbon, une Légation meurtrie par les guerres civiles.

---

<sup>74</sup> . Lettre du vice-légat au cardinal, 23 novembre 1545, *ibid*.

<sup>75</sup> . Lettre du même au même, 16 mars 1546, Arch. de Naples, 702 ; — lettres de S. Albano au même, 8 décembre 1545, 5 février 1546, Arch. de Parme, *Francia* 7.

<sup>76</sup> . Lettre de Pero au cardinal, 2 mai 1545, *ibid*. Le Président avait reçu du roi subrogation pour procéder aux confiscations des biens des hérétiques, par lettres du 26 mars 1545. (*Catalogue...*, t. VIII, n° 33187).

### **Acteurs de la Tragédie**

BARON D'OPPÈDE, Premier Président au Parlement de Provence, lieutenant général au gouvernement de Provence : Jean Meynier.

M. DE CADEROUSSE, seigneur de Cabrières : Jean d'Ancézune-Cadart, lieutenant aux armées du roi.

POLIN, capitaine des armées du roi : Jean-Antoine Escalin des Aymars, baron de la Garde.

LE MAIRE DE CABRIÈRES.

LE SYNDIC DE CABRIÈRES.

LE CHŒUR (composé de prisonniers Vaudois).

### **Sommaire**

I<sup>ère</sup> PARTIE. — L'armée catholique tient, aux portes de Cabrières, un conseil de guerre au cours duquel le capitaine Polin et M. de Caderousse montrent l'incapacité militaire du Président. Celui-ci décide le sac de la ville.

II<sup>e</sup> PARTIE. — Le capitaine Polin imagine un subterfuge pour prendre Cabrières. Il est chargé de parlementer avec les Vaudois et de les assurer des bonnes intentions de leur seigneur, M. de Caderousse.

III<sup>e</sup> PARTIE. — Polin, reçu dans la place, réussit à convaincre le syndic et le maire, ce dernier toutefois méfiant. Il prétend être converti à leur religion. Le camp va être levé. Les Vaudois remettent leur confession de foi.

IV<sup>e</sup> PARTIE. — Le Président d'Oppède parlemente à son tour avec le syndic et le maire, aux portes de la ville. Ceux-ci lui exposent oralement leur "confession", notamment touchant le salut des hommes. D'Oppède obtient, en s'en allant, de traverser Cabrières, pendant que Polin fait sonner la retraite.

V<sup>e</sup> PARTIE. — Le maire et le syndic continuent l'exposé de leur "confession", touchant le Baptême et la Cène. D'Oppède ouvre les portes de la ville à son armée. Récit du massacre de Cabrières fait par Polin au maire et au syndic.

*Pour très illustre Prince, Monsieur Christophle, Duc de Bavières, fils très-aimé de Mon  
Seigneur l'Électeur et Comte Palatin, etc.*

## Tragédie du Sac de Cabrière

### PREMIÈRE PARTIE

D'OPÈDE, POULIN et CATDEROUSSE

D'OPÈDE

Un cœur vaillant mourra plustost qu'estre vaincu,  
Et moy, las ! malheureux, auray-je tant vescu  
Qu'à vaincre ou à mourir je préfère la fuite ?

POULIN

Le lion fuit s'il a un cerf pour sa conduite.  
Ainsi le camp, auquel commande un bonnet rond <sup>77</sup>,  
Comme neige au soleil devant l'ennemi fond.

CATDEROUSSE

Vous vous entendez trop aux procès et enquestes,  
À faire fouetter, à faire couper testes,  
Ou à faire souffrir quelque plus dure mort.

POULIN

Encor sçavez-vous bien du droit faire le tort ;  
Mais, comme il faut donner chaudement les alarmes.  
Vous vous y entendez comme un clerc fait aux armes.

CATDEROUSSE

Si nous eussions suivi et redoublé l'assaut,  
N'eussions-nous pas franchi le rempar de plein saut ?  
N'eussions-nous pas déjà l'enseigne sur la bresche ?

POULIN

Nos ennemys voyans que rien ne les empesche  
Ont seurement leur lieu imprenable rendu,  
Et nous l'avons, couards, trop lâchement perdu.

CATDEROUSSE

Quiconque se veoit chef d'une puissante armée,  
S'il a profond au cœur la vertu imprimée,  
Jamais fortifier ne laisse l'ennemi.

POULIN

Si du tout il ne peut, il le rompt à demi,  
Tantost par fausse alarme et tantost de grand' force,  
L'assaut à l'improviste, et rudement le force.

---

<sup>77</sup> . Allusion ironique au Président d'Oppède.

CATDEROUSSE

Le cœur glacé de peur ne sait jamais pouvoir.

POULIN

Ô le grand bien que c'est que de rien ne savoir !  
L'homme le plus rusé en procès et querèle  
En la guerre n'eut onc une once de cervelle.

D'OPÈDE

Bien qu'homme je ne soye à nul de vous pareil  
En force et hardiesse, aussi peu qu'en conseil,  
Les conseils de la main en moy pourtant se trouvent,  
Tels que quelques amys quelquesfois les approuvent.

CATDEROUSSE

Qui vous empesche donc, ayant si bons souldars,  
D'encor les hazarder au dernier sort de Mars ?

D'OPÈDE

Un songe nuit et jour, dormant, veillant, me bride  
Par l'exemple fameux de la chaîne d'Alcide,  
De laquelle il tira vers luy, prompts, les Gauloys  
Par l'oreille, enyvrez du doux miel de sa voix ;  
Tout ainsi ceste ville à ma langue attachée  
Me semble tomber bas, d'elle mesme arrachée.  
Mon Devin, sur celà enquis, m'a respondu :  
« De les vouloir forcer, ce n'est que temps perdu ;  
La lance n'y peut rien, mais seulement la langue »

POULIN

J'av fait, devant le Turc <sup>78</sup>, mainte fausse harangue,  
Et si l'ay maintesfois par mon faulx doux parler  
Contraint de cinq cens naux faire sur mer voler,  
Ses Bacchats s'efforceoient du tout m'y contredire ;  
Je l'emportoy pourtant bravement par mon dire.

CATDEROUSSE

Mais qui a un bon cœur et les armes au poin,  
Du babil de la langue il n'a aucun besoin.

D'OPÈDE

La langue, croyez, prend et ravit plus de villes  
Que la pique ou canon ne tous efforts hostiles.

CATDEROUSSE

Une bonne entreprise on ne doit retarder.

D'OPÈDE

Bien : mais après, faudra la langue hazarder.  
De moy, en attendant l'incertain de fortune.  
Je me retire à part sans compagnie aucune.

---

<sup>78</sup> . Le capitaine Polin avait été ambassadeur en Turquie en 1541.

## POULIN

Quel chef ! quel gouverneur ! quel hardi combattant  
 Qui jusqu'à veoir ses gens en bataille n'attend ;  
 Mais sur tous les poltrons le poltron est si lâche  
 Qu'en lieu des premiers estre, il s'enfuit et se cache.

## CATDEROUSSE

Pensez qu'ainsi faisoit le superbe vainqueur  
 Duquel un monde seul ne contentoit le cœur.

## POULIN

Allons poulsier nos gens que ces forts on canonne !

## CATDEROUSSE

Que le dernier assaut de toutes pars on donne !

## POULIN

Ou vivons-y vainqueurs, ou mourons-y vaincuz !

## CATDEROUSSE

Si nous n'y entrons vifs, mourons sous nos escus !

## LE CHŒUR

Du sac de Mérindol cruellement funeste.  
 Troupe captive, au camp de ces brigans je reste.  
 Les autres sont heureux, quy errent par les champs ;  
 Encor plus heureux sont ceux à qui ces meschans  
 Ont esteint les tormens en esteignant la vie.  
 La nostre à petit feu nous doit estre ravie.  
 Si faut-il constamment tenir pour résolu  
 Que c'est pour nostre bien puisque Dieu l'a voulu.  
 Cabrière cependant redouble son courage,  
 Et d'Opède affaibli de plus en plus enrage,  
 Pource que contre Dieu n'a force ne conseil  
 Qu'il ne desrompe ainsi que les nerfs d'un sommeil.  
 Comme ces assiégés travaillent tous ensemble !  
 Ce gros amas de peuple aux abeilles ressemble,  
 Lesquelles pour se faire à part nouveau canton  
 S'entresuivent au son d'un clairsonnant laitton,  
 Ou quand pour réparer leur utile dommage,  
 Après qu'on a brisé l'orgueil de leur ouvrage,  
 Toutes devant les yeux de leur roy honoré  
 Chambrissent au compas leur palais tout doré.  
 Un régiment des champs les richesses apporte,  
 Qu'une autre troupe prend et descharge à la porte.  
 Maint scadron au dedans les porte sur son flanc,  
 Dont les autres refont leurs sales ranc à ranc ;  
 Et ne cesse jamais ceste race aérée,  
 Tant que leur grand maison soit du tout réparée.  
 Ceux de la ville ainsi travaillent aux rempars ;  
 La terre sous leurs piez fume de toutes pars,  
 L'un porte des fagots, et l'autre force laine,  
 L'autre tant de gazons qu'il en est hors d'alaine,  
 Force pierres ceux-cy, ceux-là force fumier ;  
 Cestui-cy des grands bois marchant tout le premier ;  
 Et ceux-là plus hastéz y jettent leurs lits mesmes ;

Mais cestui-là y fourre (ô mon Dieu) les corps blesmes  
 De leurs souldars occis, pour encor s'en servir.  
 Voyez descendre l'un, voyez l'autre gravir.  
 À grands coups de mouton les autres tant terrassent  
 Que leurs rempars levés toute bresche surpassent.  
 Voyez-vous l'ennemi contre le mur courir :  
 Ô Dieu, qui es leur fort, vueilles les secourir !  
 Dieu, par qui à ton peuple estoient défenses faites  
 De combattre devant que sonner les trompettes,  
 Nous enseignant par là, pour ne combattre en vain,  
 Qu'il faut que nous prenions les armes de ta main.  
 Armes donques les tiens d'une hardiesse sainte,  
 Et saisi ces meschans d'une mortelle crainte,  
 Qu'ils ne soyent jamais veus de ce lieu triomphans  
 Pour avoir massacré, ô Père, tes enfans.

#### D'OPÈDE

Est-il donc arrêté qu'une heure en patience  
 Vivre ne me lairras, maudite conscience ?  
 Pourquoi veux-je ce peuple estre tout massacré,  
 Ce peuple tout fidèle et à Dieu consacré,  
 Ce peuple dont la vie est si saintement pure,  
 Que pour l'amour de luy Dieu encor nous endure ?  
 France seroit en proye et les François captifs  
 Ou serviroient au Turc, ou, esclaves craintifs,  
 Seroient jà transportez au profond des Hespaignes,  
 Sans le vœu d'oraison que fait en ces montaignes  
 Ce saint tropeau tousjours pour le Roy exaucé.  
 Que fera donc ce Camp qu'ici je tiens dressé ?  
 Le ciel leur favorise et m'est du tout contraire.  
 Dieu prend leur cause en main et je les veux défaire ;  
 Si faut-il passer outre ou mourir où je suis ?  
 Désister je ne veux et aussi je ne puis.  
 « Car l'homme qui du tout achève un meschant acte  
 N'apparoit si meschant qu'un sot qui s'en rétracte.  
 Cestui-cy luy-mesme est le juge de son fait,  
 Pource le condamnant qu'il le laisse imparfait ;  
 Mais l'autre qui poursuit jusqu'à la fin son œuvre  
 Semble estre vertueux, quand tout son mal il cœuvre  
 D'une persévérance entière, sans espoir  
 D'une agréable issue à ses désirs avoir. »  
 Ô que si jamais donc je romps mon entreprise  
 La roüe d'Ixion pour Ixion me brise !  
 Que me serviroit-il qu'au lieu d'un bonnet rond  
 De cest armet doré je me couvre le front ?  
 Au lieu de ma grand robbe avoir ceste cuirasse ?  
 Pour la plume en la main ceste pesante masse ?  
 Suis-je quictant ma mule armé sur ce roussin  
 Pour m'enfuir en lieu d'attendre et veoir la fin ?  
 Ay-je bruslé Pépin, la Motte, Saint-Estienne,  
 Lormarin, Valelaure et la Roche prochaine,  
 Foudroyé Cabrière, abysmé Mérindol,  
 Saccagé Saint-Martin ? ay-je ravi d'un vol  
 Vingt bourgs, villes, chasteaux, les ay-je mis en braise  
 Comme n'ayans servi jamais que de fournaise ?  
 Ay-je donques destruit tant d'hommes et de lieux

Pour estre pitoyable en lieu de furieux,  
 À fin qu'en espargnant ce reste de canailles,  
 Je leur quicte le fruit de toutes mes batailles ?  
 Seroit-ce bien à fin que ce que j'ai gagné  
 Soit à mon ennemy pour l'avoir espargné,  
 Et qu'on dist de d'Opède : Il obtient bien victoire,  
 Mais il n'en sçait user à son profit ne gloire !  
 Je les ay condamnez à perdre biens et corps.  
 Qu'ils ne vivent donc plus, ils m'enrichissent morts.  
 Sus ! sus ! sus ! que pour mov leur arrest j'exéquute.  
 Ceste grand courtisane, à qui mon bien j'impute,  
 Ayant de don du Roy leur confiscation,  
 M'a fait pour petit pris de son droit cession,  
 Avec tout plain pouvoir de lever des gendarmes,  
 Gens de pied et souldars bien exercez aux armes,  
 Enseignes desployer, estendars, gomphanons,  
 Mener artillerie et braquer gros canons.  
 Voilà comme je suis général capitaine  
 De tout ce camp, lequel où il me plaît je meine.  
 Tous mourront du premier jusques au dernier ranc,  
 Ou je mettray Cabrière au jour d'huy toute en sang.

#### LE CHŒUR

L'éternel a ouy nostre ardante prière  
 Faisant que ces vilains ont tourné le derrière.

## II<sup>e</sup> PARTIE

### CATDEROUSSE et D'OPÈDE

#### CATDEROUSSE

Nos ennemys nous ont si vaillans repoussez  
 Qu'ils ont de nos gens morts remplis tous leurs fossés.  
 Poulin à cest' heure est pour vous tenir promesse  
 Avecques un héraut près de leur forteresse.  
 Nous voicy, vostre gendre <sup>79</sup> et Saint-Romain <sup>80</sup> aussi,  
 Et autres principaux qui retournons icy,  
 Nous avons d'un accord par Poulin fait la trêve  
 Attendant que couvert son œuvre il parachève.  
 Il a jà fait sortir les gouverneurs vers luy.  
 Croyez qu'il les rendra captifs dans ce jour d'huy.

#### D'OPÈDE

Si Poulin envers moy ne se monstre fidèle,  
 La peine de la mort ne m'est assès cruelle.  
 Ô jour trop malheureux ! quelles gens se sont mis

<sup>79</sup> . Le gendre du baron d'Oppède est également mentionné plus bas. Il s'agit soit d'Antoine de Glandevès, seigneur de Pourrières, soit de François de Pérussis, baron de Lauris (voir plus haut), qui participèrent tous deux au sac de Cabrières.

<sup>80</sup> . Louis d'Ancézune-Cadart, seigneur de Saint-Roman-de-Malegarde (Vaucluse), et frère de Jean d'Ancézune, seigneur de Caderousse (Pithon-Curt, *Histoire de la noblesse du Comté-Venaissin*, t. I, p. 52).

Pour renfort dans la ville avec nos ennemis ?

CATDEROUSSE

Autres qu'eux n'ont défaits tant de nos vaillants hommes.

D'OPÈDE

Contr' un d'eux néantmoins vingt ou trente nous sommes.

CATDEROUSSE

Le plus foible souvent surmonte le plus fort.

D'OPÈDE

Ainsi ballotte Mars le hazard de son sort.

CATDEROUSSE

Toutesfois comme ayant en ma main la victoire  
 J'enflamboy nos souldars ainsi du feu de gloire :  
 Souldars, si vous avez tels cœurs qu'aviez devant,  
 Ils sont vaincus, c'est fait, piquez donques avant.  
 Le premier qui mettra les piez sur la muraille  
 Aura outre l'honneur ceste riche médaille,  
 Et le second aura ma chaîne de pur or.  
 Le troisieme un beau pris, et le quatrieme encor.  
 Harquebusiers, tirez, vous trainans sur le ventre.  
 Poulin crioit aussi : « Si le soleil y entre  
 N'y entrerons-nous pas ? ». Courage là-dedans.  
 Les poltrons prient Dieu comme jà se rendans.  
 Je crie au canonnier qu'il redouble la bresche,  
 Qui est du jour d'hyer encore toute fresche,  
 À grands coups de canon qu'il batte leurs rempars,  
 Et ceux qui sont dessus fonce de toutes pars.  
 Mais un plus assuré notre canonnier perse  
 Par le milieu du corps, et tout mort le renverse.  
 De tout nostre scadron qui se serroit de près  
 Les plus forts sont blessés et repoulez après.  
 Si dru ne chet la gresle au giron de la terre,  
 Comme tombent espés nos vaillans gens de guerre,  
 Panisse <sup>81</sup> alors crioit : « Comment ! vous reculez,  
 Et si en avez tant massacrés et bruslés.  
 Bon cœur ! souldart, bon cœur ! sus, entre, monte, tue. »  
 Cependant qu'un chascun combattant s'esvertue,  
 Ce canonnier nous bat sans cesse, et si adroit,  
 Qu'il ne pourrait faillir quand, faillir il voudroit.  
 Tout ce qu'on a escrit des cent mains de Briaire  
 Et cent bouches à feu est chose trop vulgaire,  
 Au pris de cestui-cy qui tirant bas et haut  
 Ne cesse de tuer tant que dure l'assaut.  
 Pour les cent mains de l'autre et cent bouches ou forges.  
 Cestui a mille bras et mille ardentes gorges  
 Dont il vomit le feu si espés, foudroyans,  
 Qu'en route et fuite il met le reste de nos gens.  
 Mais quoy, pour éviter une entière défaite  
 Ils n'ont point attendu qu'on sonnast la retraite.

---

<sup>81</sup> . Sans doute Joseph de Panisse, protonotaire apostolique et prévôt de Cavaillon.

### D'OPÈDE

« L'expérience aux fols, mais c'est trop tard, apprend  
Qu'avant le coup le sage escoute et conseil prend.  
Qui peut estre vainqueur sans hazarder sa vie ?  
S'il la hazarde, il n'a de la garder envie ».  
Mais puisque Poulin est allé parlementer  
À eux, devant le temps ne se faut tourmenter.  
Durant la trêve allons au tour de la muraille,  
Prenons garde que nul de ces meschans n'en saille.  
Car j'ay juré que vif nul n'en eschappera,  
Hommes, femmes, enfans, tout meurtri y sera !

### CATDEROUSSE

Adieu donc, car Poulin aux vilains fait entendre  
Que je veux contre vous pour eux les armes prendre.

### LE CHŒUR

La victoire  
Ne vient pas,  
Ne la gloire  
Par le pas  
Ne compas  
Du mortel.  
L'Immortel  
Qui l'ordonne  
Seul la donne !

De nature  
L'escorce est  
Bien peu dure.  
La forest  
Pourtant naist,  
S'espessit,  
Se grossit,  
Et renforce  
Sous l'escorce.

L'arbre elle arme  
Contre l'air  
Et l'alarme  
Rouge et clair  
De l'esclair,  
Pour le fruit  
Qu'il produit  
De fleurs belles  
Annuelles.

De l'escaille  
L'ast de mer  
Fait sa maille  
Pour s'armer,  
Et de l'äer  
Les légiers  
Chevaliers  
Font rondèles  
De leurs ailes.

La limasse  
Dans son fort  
Se ramasse  
Et n'en sort,  
Ains tient fort.  
D'ongles grands,  
Corne et dens  
Mainte beste  
Se font teste.

Chasque sorte  
En ses droits  
Se tient forte.  
Mais des Rois  
Nul harnois,  
Tant soit fort,  
Que la mort  
Ne les darde,  
Ne les garde.

Quelque ruse  
Ou sçavoir  
Dont l'homme use,  
Quelque avoir  
Ou pouvoir  
Qu'il fait sien :  
Ce n'est rien  
Quand Dieu contre  
Fait sa monstre.

Rien le nombre  
Des souldars,  
De l'encombre  
Et hazards  
Du dur Mars !  
Quand Dieu veut,  
Rien ne peut  
Tout en somme  
Sauver l'homme.

Ains la dextre  
Du seul Dieu  
Et seul maistre,  
En tout lieu,  
Au milieu  
Du combat,  
Seule abbat  
Mort sur l'herbe  
Le superbe.

Elle seule,  
A la mer  
Fait sa geule  
Defermer,  
Puis ramer  
A beau pied,  
Dans le gué,  
Son armée  
Pourchassée.

Or l'Égypte  
 Pour cela  
 Plus s'irrite,  
 Dont par là  
 Dévalla.  
 Au tombeau,  
 Dessous l'eau  
 Qui l'engorge  
 Dans sa gorge.

La gent sainte  
 Puis eut peur,  
 D'un camp ceinte,  
 Quand l'horreur <sup>82</sup>  
 Du Géant  
 Maugréant  
 La défie  
 De sa vie.

Elle pleure,  
 Et David  
 Tout sur l'heure  
 Elle veit,  
 Qui seul seit  
 Ce rocher  
 Trébuscher  
 Bas à terre  
 D'une pierre.

Qui s'appuye  
 Au Seigneur  
 Et s'y fie,  
 Aura l'heur  
 Et l'honneur  
 Et le pris  
 D'avoir pris  
 Ses contraires  
 Adversaires.

### III<sup>e</sup> PARTIE

POULIN, LE MAIRE, LE CHŒUR et LE SYNDIQUE

POULIN

Ces captifs m'ont suivi, ils consultent ensemble,  
 J'ay peu d'ici ouyr leurs propos, dont je tremble.

LE MAIRE

Celui qui parlemte à l'ennemy se vend.

---

<sup>82</sup> . La strophe a un vers manquant, avant ou après.

LE CHŒUR

L'assiégé par l'oreille en la prestant se prend.

LE MAIRE

Ce n'est pas en la guerre où derechef on pêche :  
La première faute est une mortelle bresche.

LE CHŒUR

Là, la première faute est d'un encombre tel  
Qu'amender ne se peut par l'esprit du mortel.

LE MAIRE

Quelle rage vous a privez d'intelligence ?  
Quelle fureur vous oste, insensés, cognoissance ?  
Qui vous a hors du sens si brutalement mis  
Que de capituler avec nos ennemis ?

LE CHŒUR

Si Cabrière en avoit encore dix semblables,  
Ses murailles seraient pour jamais imprenables  
L'appas et trahison de l'endormant flateur  
Sans leur nuire cherroit sur le chef de l'autheur.

LE MAIRE

Estimeriez-vous bien que vers vous Poulin sorte  
De ce gouffre d'Opède et qu'il vous en apporte  
Mot qui ne soit le fiel de douloureuse mort ?

POULIN

C'est fait de moy, c'est fait ! je suis pris, je suis mort.

LE MAIRE

N'appercevez-vous point le venin de d'Opède ?  
Ou bien l'appercevant n'y mettez-vous remède ?  
Hélas ! cognoissez-vous si peu ce faux Poulin,  
Ce faux Poulin rempli de faux esprit malin,  
Ce faux Poulin duquel les Turcs sont les nourrices,  
Ce faux Poulin qui fait de toutes vertus vices,  
Ce faux Poulin qui est en honneur par le mal,  
Ce faux Poulin qui croit en Dieu comme un cheval ;  
Le meschant, croyez-moy, nostre ruine forge.  
Venant pour nous couper de nos cousteaux la gorge.

LE SYNDIQUE

« Quand d'espérer la paix quequ'heureux signe luit,  
Sédition n'a lieu qu'entre les furieux. »  
Pourtant doit l'éviter quiconque sa charrue  
Veut veoir de halecrets en coutres revestue.  
Maire, retirez-vous, pour n'empescher tel heur.

LE MAIRE

C'est bien dit, car la mort aux Chrestiens n'est malheur

LE CHŒUR

Le feu céleste, rapt qu'on feint de Prométhée,  
Est le don de prudence heureusement entée

Au cerveau de ce Maire. Ô ! que s'il estoit creu  
Jamais ils ne seroient consumés par le feu.

#### LE MAIRE

Adieu, et vous gardez de vous livrer en proye  
Pour dire, mais trop tard : « Hélas ! je n'y pensoye. »

#### LE SYNDIQUE

Il faut par tous moyens plustost que par effort  
Faire que l'ennemy cognoisse qu'il a tort.  
Appelez donc Poulin. Ça, venez, capitaine,  
Dites-nous, s'il vous plaist, la cause qui vous meine.

#### POULIN

La cause, vrais Chrestiens : vostre bien seulement,  
Et afin qu'asseurez n'en doubtiez nullement,  
Premièrement, le Dieu que vous priez. J'invoque  
Qu'il vueille présider sur ce présent colloque.  
Qu'il n'y soit dit, ne fait rien contre son honneur,  
Rien contre vous, enfans du tout puissant Seigneur.  
Ce fondement bien mis au nom de vostre Père,  
Tel que vous me vovez tenez-mov vostre frère.  
D'autant que du profond gouffre d'iniquité  
Mon Dieu m'a fait surgir au port de vérité  
Pour le glorifier ; je n'ay honte de dire,  
Meschant ! que j'ay osé de ma mère mesdire  
Comme d'une putain, pour estre par tel art  
Du seigneur de Grignan réputé le bastard <sup>83</sup>,  
Plus tost que d'estre au vray dit le fils légitime  
De mon père, un pauvre hoste, homme de nulle estime.  
Vray est qu'entre les Turcs j'ay appris à mentir.  
Mais, pleurant, je ne fay, las ! que m'en repentir.  
Christ ne m'a pas instruit en sa vérité sainte  
Qu'il ne m'ait fait hayr toute parolle feinte ;  
Bien que tousjours Poulin bastard on jugera.  
Poulin pourtant menteur trouvé plus ne sera.  
Vostre tant bon seigneur <sup>84</sup> est potilsé d'un tel zèle  
Qu'il m'a rendu en Christ la grâce à Dieu fidèle,  
Ce qu'estre je ne puis sans vous délivrer tous  
Ou bien que je ne meure au jourd'huy avec vous.

#### LE SYNDIQUE

Le sieur de Catderousse et sieur de ceste ville  
Pourroit-il bien entendre et aimer l'Évangile ?

#### POULIN

Pour vous en assurer d'un grand cœur il m'a dit  
Que plus tost que souffrir à cest homme maudit  
Toucher du bout du doigt une seule personne,  
À mille morts pour vous sa vie il abandonne.  
De moy voicy le point. Sachez que quand je voy  
Si constante envers Dieu et envers vous sa foy,  
Je luy baise la main et hautement m'escrie :

<sup>83</sup> . Antoine Escalin des Aymars, dit le capitaine Polin, baron de la Garde, se faisait passer, dit-on, pour un bâtard de la maison de Grignan.

<sup>84</sup> . Jean d'Ancézune-Cadart, seigneur de Caderousse et de Cabrières.

« Mourons pour eux, ou bien sauvons-les, je vous prie ».  
 Il respond qu'il est prest, demande seulement  
 Que je luy vueille ouvrir le moyen, et comment.  
 Il faut que nous allons, luy di-je, exprès défendre  
 À ce sot Président<sup>85</sup> de rien plus entreprendre  
 Sur nul de vos subjects, ne sur leur bien, aussi,  
 Que dans demain il vuide et tout ce camp d'ici,  
 Autrement il sçaura qu'un gentilhomme en guerre  
 Des mains d'un advocat sçait bien garder sa terre ;  
 Quant est du différent pour vostre foy esmeu,  
 Qu'il en soit par le Rov chrestienement cogneu.  
 Le tout ainsi conclu, nous allons à d'Opède ;  
 Luy, d'un front refrougné, d'une grimace laide,  
 Et d'un regard hideux nous cuide espouventer.  
 Vous l'eussiez veu crier, se battre et tourmenter  
 Et, qui pis est, vomir blasphèmes exécrables,  
 Mais, nonobstant ses cris, si fermes et si stables,  
 Persister il nous veoit ou qu'il luy faut mourir,  
 Ou à son barreau d'Aix vistement recourir.  
 Car j'avoy pratiqué souldars et capitaines  
 Qui contre luy jectoient la rage de leurs haines,  
 Criant que ce larron, ce vieil asne cassé.  
 Tout à cest' heure soit par les piques passé.  
 Luy (comme de deux maux on doit prendre le moindre)  
 À l'accord de vuider contraint est venu joindre.  
 Car l'homme qui ne peut faire ainsi comme il veut  
 Contraint est de vouloir seulement ce qu'il peut.

#### LE SYNDIQUE

Quel accord, s'il vous plaist ? dites-le en sa substance.

#### POULIN

C'est que, pour sa descharge et pour son assurance,  
 Sans laisser un seul point, vous mettez par escrit  
 La foy que vous avez au Père, en Jésus-Christ,  
 Au Saint-Esprit aussi, qu'à d'Opède, à ceste heure,  
 Le tout, clos, soit porté afin qu'il ne demeure.  
 Pour quatre mille escus, c'est sa dernière main.  
 Vostre seigneur pour vous s'est monsté si humain  
 Qu'il a promis payer la somme toute entière.  
 Regardez, regardez, fidèles de Cabrière,  
 Comme le Dieu vivant, vostre unique secours,  
 Vous retire au jourd'huy des pattes de cest ours,  
 Afin qu'ici tousjours vous chantiez les louanges  
 De Dieu, qui seul a fait merveilles si estranges,  
 En délivrant les siens, qu'il rend leurs ennemys  
 Par son esprit changez en leurs plus grands amis.  
 Ainsi changé par luy, autheur de ma venue.  
 Je ne cherche sinon que ma foy soit connue  
 Entre vous par les fruits de sainte Charité,  
 Tesmoignage certain de ma fidélité.  
 Maintenant, c'est à vous de veoir sur cest affaire ;  
 Et si je puis encor quelque'autre chose faire  
 Vous ne m'espargnez ; l'effet vous fera veoir  
 Que j'auray comm' amy fait du tout mon devoir.

---

<sup>85</sup> . Le Président d'Oppède.

Pour la fin je vous prie de faire en telle sorte  
Que ce vilain s'en aille tenir ailleurs escorte.

LE SYNDIQUE

Si là avec le Maire il vous plaist deviser,  
Nous pourrons entre nous plus libres adviser,  
Ou si nous vous devons à poursuyvre semondre  
Et vous remercier, ou autrement répondre.

POULIN

Je m'en vay avec luy ; faites tout à loysir  
Et vous gardez du mal en lieu du bien choisir.

-o-

LE MAIRE et POULIN

LE MAIRE

Voici venir Poulin, Poulin nostre ruine.

POULIN

Contre ce fin rusé faut que je contremine.

LE MAIRE

Mon Dieu, tu me retiens qu'à ce traistre menteur  
Je ne donne du plomb droitement dans le cœur.  
Ô maudite harquebuse ! ô maudites plombées !  
Tant de personnes sont mortes par vous tombées.  
Hélas ! estoit-ce afin maintenant d'espargner  
Ce meschant pour le faire en nostre sang baigner.  
Ah ! que n'est-il permis de bien faire en tuant  
Et le sang estancher du sang d'un sanguinaire !  
Que tu n'y serves rien malheureux pistolet !  
Rien, malheureux canon ! rien, malheureux boulet !  
Ô malheureux salpestre ! ô malheureuse poudre !  
Puisque ce traistre à Dieu vous ne bruslez en foudre.

POULIN

Garde qu'à cestui-ci tu ne sois decouvert,  
Poulin, ou tu seras percé à jour ouvert.  
Mon frère, voyez-vous ces sept qui se pourmeinent.  
Et, couplez deux à deux, grand suite après eux meinent.

LE MAIRE

Si je les voy ? ouy, il y a jà long temps.

POULIN

Ô qu'ils sont de me veoir en ce lieu mal contens !  
Car ils n'ignorent pas qu'à chacun je racompte  
Leurs vies qui feroient Sathan rougir de honte.  
Ce monstre qui la rage escume furieux,  
Ce premier, di-je, à qui le feu sort par les yeux,  
Ce visage emprunté, ceste teste pointue,

Ce gros groin de pourceau, cest aller de tortue,  
 Ces grands oreilles d'asne et ces grands dens de loup,  
 Ce col à vis froncé dans le corps tout à coup,  
 Ces lèvres contre Dieu à blasphémer hardies,  
 Ces doigts crochez, ainçois ces gryphes de Harpyes,  
 Qui contaminent tout ce qui en est touché,  
 Ces aixelles, fy fy ! où le bouc est caché,  
 Ce grand gouffre de ventre estayé sur deux piles  
 Légières à détruire, autrement immobiles,  
 Dont le fondement est de deux pieds de Gryphon,  
 Ceste beste puante et de fait et de nom,  
 Puante, si puant avant qu'elle soit morte,  
 Que, d'un mill' la sentant, la femme grosse avorte :  
 C'est d'Opède-Minier, ah ! le ladre pourri !  
 Par les tygres petit fut de leur sang nourry.  
 Depuis ses premiers ans, ces premiers mets de Thrace  
 Jusqu'à crever l'ont fait ainsi, sanglante masse ;  
 D'un corps si bien marqué, jugez quel est l'esprit,  
 Qui, fors que cruauté, rien en son temps n'apprit.  
 Tel le corps, tel l'esprit ; homme ne sçauroit dire  
 Lequel des deux le plus son compaignon empire.  
 Ce monstre si hideux ores t dans son chasteau  
 Bat la fausse monneye, or' y tient le bourdeau  
 Ouvert à tous venans. Là, cest inceste infâme  
 Fait de sa prope seur sa légitime femme,  
 Et pour mieux se monstrier le meschant des meschans  
 Il a fait là le sang regorger par les champs.

## LE MAIRE

Mais qui est cestuy-là qui l'accoste et le touche,  
 Et comm' un gros matin tourne, vire et se couche ?

## POULIN

C'est son vilain de gendre <sup>86</sup>, en toute cruauté  
 Pire que son beau-père et en desloyauté.  
 Pour sçavoir ses vertus, contentez-vous en somme  
 Que jamais le soleil ne veid si meschant homme.

## LE MAIRE

Ces deux qu'on voit après si braves se marcher ?

## POULIN

Ô qu'ils voudroyent vous veoir tous en pièces hascher !  
 Le plus petit des deux a fait mourir son frère,  
 L'autre a rendu la mort pour sa vie à sa mère.

## LE MAIRE

Et cest autre suyvant, sçavez-vous qui il est ?

## POULIN

Je ne le sçay que trop, dont fort il m'en desplaist,  
 Il n'est Sathan, ny homme, ains pire que le diable ;  
 Car la divinité il dit n'estre que fable.  
 Des autres, le premier n'a point aussi de Dieu  
 Non plus que le second, qui se marche au milieu.

<sup>86</sup> . Le seigneur de Pourrières, gendre du Président ?

LE MAIRE

Le tiers tant basanné monstre bien à sa mine  
Que pour estre bourreau homme n'y a plus digne.

POULIN

Croyez qu'on, ne pourroit jamais dépeindre au vif  
Les vices malheureux de ce malheureux juif.

LE MAIRE

Monsieur de Catderousse où est-il à cest' heure ?

POULIN

S'il est veu avec eux prenez moy que je meure ;  
Car il les a en haine et tant que soufflera  
Du Pôle Articq' la bise il ne les aimera.

LE MAIRE

Allons, on nous rappelle. Ô combien je voudroye  
Que ce cheval <sup>87</sup> ne feist de Cabrière une Troye.

-0-

LE SYNDIQUE, POULIN et LE MAIRE

LE SYNDIQUE

Nous remercions Dieu de ce qu'il a usé  
De sa grâce envers vous, paravant abusé  
Aux erreurs de Sathan, en vous montrant sa voye,  
Voye que, qui la suit, garde n'a qu'il fourvoye.  
Grâces nous luy rendons de vostre volonté  
Pour nous heureusement remettre en liberté,  
Au moins s'il est ainsi que vous venez de dire.

POULIN

Ah ! faites-moy mourir, c'est ce que je désire !  
Je suis las de tant vivre, ô mort, mon seul repos,  
Puisque ces gens de bien doubtent de mes propos.

LE SYNDIQUE

La plupart les croit bien, mais jamais n'est si ferme  
Ce qu'on dit simplement comme ce qu'on afferme.

POULIN

Ô souverain Seigneur, qui tiens tout sous ta main,  
Seigneur, qui nous défens de ton nom prendre en vain,  
Et qui as condamné avecques le perjure  
Celuy qui en mespris pour néant ton nom jure,  
Ô Seigneur, qui destruis les traistres et menteurs  
Et vois le plus profond de l'abysme des cœurs,  
Je te prie, Éternel, que sur moy tu desserres  
Tes foudres, tes esclaits, tes esclattans tonnerres,

---

<sup>87</sup> . Jeu de mots sur Poulin.

Qu'à présent j'en soy' ars, de tout salut forclos,  
 Si, pour ce peuple saint que ce camp tient enclos,  
 Je n'ay pris le combat et trouvé la manière,  
 Pour sauver aujourd'hui et délivrer Cabrière,  
 One je soye, ô mon Dieu, comme Caïn maudit,  
 S'il n'est ainsi du tout comme je leur ay dit,  
 Et qu'éternellement de ton fils le mérite  
 En lieu de t'appaiser plus contre moy s'irrite ;  
 Le Ciel me soit fermé, la fureur de la mer  
 Me vienne au plus hideux des gouffres abismer,  
 L'air pour m'entretenir de tous venins m'emplisse,  
 La terre ne me porte, encor moins me nourrisse ;  
 Si du tout je n'ay dit la pure vérité,  
 N'ayes jamais Seigneur de ce Poulin pitié !

LE SYNDIQUE

À ceste heure on vous croit. Toutesfois je puis dire  
 Que mieux on vous eust creu sans ainsi vous maudire.

POULIN

Pour affermer le vray est-ce fait meschamment  
 D'en faire juge Dieu qui seul sçait si on ment ?

LE MAIRE

Je crains que vray ne soit en ce vilain qui jure.  
 Que plus jure vilain plus vilain se parjure !

LE SYNDIQUE

Nous accordons le tout. Voicy de nostre part  
 Les points de nostre foy icy, escrits à part,  
 Scellez et cachetez ; nostre foy sera veue  
 Par là telle qu'elle est tousjours par nous tenue ;  
 Le Maire et moy l'irons au nom de tous porter  
 Et à qui vous voudrez hardiment présenter.

LE MAIRE

À la charge, Messieurs, qu'y laisserons la vie,  
 C'est honneur que pour Christ elle nous soit ravie.

POULIN

Dieu vous face en sa foy heureux vivre et mourir ;  
 Au reste il faut encor pour mieux vous secourir  
 Que Catderousse ou moy expressément à l'heure  
 Qu'on lèvera le siège en la ville demeure.  
 À la route d'un camp tousjours y a danger  
 Que les souldars cassez ne courent saccager.  
 Si tost qu'on sonnera « Serre, serre bagage »,  
 Vous nous aurez tous deux et quelqu' autre en hostage.

LE SYNDIQUE

Nous nous fions en vous, croyez que nous ferons  
 Ce que nous conseillez et qu'ingrats ne serons  
 Ny envers vous, Monsieur, ny envers nostre maistre.

LE MAIRE

Ô mon Dieu, s'obliger a bien faire à un traistre.

POULIN

Çà, mes deux frères, çà allons et qu'on ne cède  
Rien de l'honneur de Dieu à ce meschant d'Opède.

LE MAIRE

Jésu-Christ m'a donné une si vive foy  
Que je confesseray l'honneur que je luy doy.

LE SYNDIQUE

Il n'y a glaive ou feu qui m'empesche de dire  
Qu'il est mon seul sauveur, ne m'en face desdire.

LE CHŒUR

La langue maudite  
En sucre et en miel,  
Mesle et rend confite  
Sa poison de fiel,  
Poison non pareille,  
Qui tant seulement  
En touchant l'oreille  
Tue en un moment.

Elle n'a point d'ailes  
Et vole en tous lieux.  
Ses flèches mortelles  
Darde jusqu'aux deux.  
De la mort la source,  
Source de tout mal,  
N'a roulé sa course  
Par autre canal.

Nostre premier père  
Par elle déceu,  
Oyant la vipère,  
Péché a conçu,  
Péché dont le gage,  
L'éternelle mort,  
Tout l'humain lignage  
Létit sous son sort.

Et quand la traistresse  
Adam a perdu,  
La terre elle engresse  
Du sang espandu  
Par le parricide  
Qui en taint ses mains,  
Quand le mond' il vuide  
Du quart des humains.

Toutes phrénésies,  
Toute fausseté,  
Toutes hérésies,  
Toute impiété,  
La langue fait croire  
Pour la vérité,  
Et le Dieu de gloire  
Estre vanité.

Ce que langue on nomme,  
Ce feut le docteur  
Qui fait que Sodome  
Abysma d'horreur.  
Elle est la sereine  
Qui doux en chantant  
Dans le gouffre meine  
Quiconque l'entend.

Les Juifs tant affole  
Que de leur thrésor  
Fondans un idole  
Dressent le veau d'or,  
Luy font sacrifice  
Sans aucun remord ;  
Joyeux en leur vice  
Y dansent d'accord.

Et à Samarie  
Fausse promet l'heur  
De veoir de Syrie  
Son prince vainqueur,  
Qui d'une sagesse,  
Tout outre persé,  
Cheut de sa charrète,  
Mourant renversé.

D'une eau fort petite,  
L'honneur du torrent.  
Commençant sa fuite  
Si roide la rend  
Que les rocs il roule,  
Tirez de leur fort,  
Ainsi qu'une boule  
Partant d'un bras fort.

Ainsi d'une mouche  
La langue nous rend,  
Tant soit peu la touche,  
Un grand éléphant.  
D'elle vint la rage,  
Pourquoy ce grand tout  
Noyé par naufrage  
Fut de l'eau en bout.

Et sa fin soudaine  
Viendra par le feu,  
Que cette vilaine  
Souffle peu à peu,  
Comme d'une amorce  
On veoit ondoyer  
La flambe qu'à force  
On ne peut noyer.

Elle calomnie  
Tousjours vérité  
Et tousjours dénie  
La droite équité.  
Par elle le vice

Est nommé vertu,  
Et droit et justice  
Ce qui est tortu.

Mais qui rompt les trêves  
Couvans trahison  
Ou qui fait les vefves  
N'est-ce toy, tison,  
Qui langue te nommes  
Langue qui du flanc  
Des plus divins hommes,  
Fais courir le sang ?

Langue vénéneuse,  
Au mary sa foy  
La plus vertueuse  
Viole par toy.  
La vierge pudique  
Tu livres en main  
Au paillard lubrique,  
Lubrique putain.

Qui pert la jeunesse ?  
Tes allèchemens.  
Qui pert la vieillesse ?  
Tes enchantemens.  
Du bien tu devises  
Lequel te desplaist,  
Car tu te déguises  
Ainsi qu'il te plaist.

Par toy la sourcière  
Murmurant ses vers,  
Nos corps en poulsière  
Anime de vers.  
La lune ensanglante  
Et fait remonter  
L'eau précipitante  
Et les monts sauter.

La langue s'asseure  
De mériter loz,  
Si elle demeure  
Muette en son clos,  
Clos fait de dens fortes,  
Où en serre elle est,  
Comme entre deux portes  
Luy servans d'arrest.

La fière meurtrière  
Secrètement fait  
Que pleine est la bière  
De ceux qu'ell' défait.  
Le jus qu'elle cache  
En un petit bout,  
Si elle le crache,  
Empoisonne tout.

Pourtant j'ay grand doute  
Que ton oraison,

Poulin, ne soit toute,  
Toute, trahison.  
Car un mercenaire  
Du Turc ne craint point,  
Pour gain de défaire  
Le corps à Christ joint.

Si donques, ô Sire,  
Ce troupeau te plaist  
Ta main le retire  
De mort où il est ;  
Et aux bords estranges,  
De chascune mer  
Tes hautes louanges  
Fairons escumer.

#### IV<sup>e</sup> PARTIE

D'OPÈDE, LE CHŒUR, LE SYNDIQUE et LE MAIRE

##### D'OPÈDE

Afin que Poulin mieux parachève son œuvre,  
Et que nul de ceux-cy oisif ne le descœuvre,  
Je les vay empescher à déduire leur foy.  
Amis, il n'est besoin que nous allions au Roy ;  
Si vous me déclarez ce qui est en ce rolle,  
Je vous escouteray sans dire une parolle.

##### LE CHŒUR

Escoutez tous, souldars, gendarmes, régimens,  
Comme Dieu par ses faits, parolle et sacremens,  
Qui sont de sa clarté les trois évidens signes,  
Se manifeste à ceux qui s'en sentent indignes.

##### LE SYNDIQUE

L'escu de nostre foy, nostre victoire, est tel  
Qu'au seul Dieu nous croyons, qui seul est immortel.

##### LE MAIRE

Au Dieu, qui seul est Dieu, distinct en trois personnes,  
Qui tout de rien a fait et n'a fait qu'œuvres bonnes.

##### LE SYNDIQUE

Au Dieu, qui de trois doits ballançant ce grand tout  
Le roule également de l'un à l'autre bout.

##### LE MAIRE

Au Dieu, qui a lié d'une rondeur égalle  
De toutes pars en soy ceste tant grosse balle.

##### LE SYNDIQUE

Au Dieu, qui tient unis par accordans discors

Les grands membres qui sont divers en ce grand corps.

LE MAIRE

Au Dieu, qui fait virer et sans cesse desvuyde  
Au tour de deux pivets le rond de ce grand vuide.

LE SYNDIQUE

Au Dieu, qui quand il veut tout le monde estonner  
Ne fait sinon qu'un peu sa voix haute entonner.

LE MAIRE

Au Dieu, qui fait nager sur les monts dedans l'onde  
Les dauphins de la mer, s'il en lève la bonde.

LE SYNDIQUE

Au Dieu, qui la mer change en beau champs défrichez  
Empoudrant dans le fond les poissons desséchez.

LE MAIRE

Au Dieu, qui jusqu'au ciel la vallée emmontaigne  
Et le mont sourcilleux aplanit en campagne.

LE SYNDIQUE

Au Dieu, qui à la fin bruslera l'univers  
Et sauvera les siens en perdant les pervers.

LE MAIRE

Au Dieu, qui hait péché, pour qui la terre endure  
Bruslant tantost de chauld et tantost de froidure.

LE SYNDIQUE

Soit qu'approchant sa torche il allonge les jours  
Ou soit que l'eslongnant il les rongne plus courts.

LE MAIRE

Quand la terre est de soif béante et embrasée  
Il l'abbreuve et refait de sa pluie et rosée.

LE SYNDIQUE

Fait-elle trop la brave ? Il la despouille aussi  
Luy ridant l'estomach, en glace tout transi.

LE MAIRE

De neige il l'enfariné et sa teste chenué  
Il couvre de frimas ou seroit toute nue.

LE SYNDIQUE

Quant au poisson, il fait un marbre de son eau  
L'empierant vif dedans ainsi qu'en un tombeau.

LE MAIRE

C'est luv qui seul refond ce marbre en son mol estre  
Et fait d'un tel chrystal l'eau coulante renaistre.

LE SYNDIQUE

Quand la bise enferrée en mille chants nouveaux

Par Zéphire il enchante à l'envy les oiseaux.

LE MAIRE

C'est luy qui d'un regard de son grand œil du monde  
Ceste mère de tous rend chascun an féconde,

LE SYNDIQUE

De ses fleurs diaprée en cent mille couleurs,  
Puis grosse de tous fruits engendrez de leurs fleurs,

LE MAIRE

Qu'il garde et fait meurir jusqu'au vineux automne :  
Lors sa main libérale à tout le monde en donne.

LE SYNDIQUE

Vrav que pour nos mesfaits quelquefois souverain  
Tu fais le ciel de fer et la terre d'airain.

LE MAIRE

Bref tous tes faits, ô Dieu, sont faits si admirables  
Qu'autre n'en fait, n'en fait, n'en fera de semblables.

LE SYNDIQUE

Par les seuls faits pourtant du tout bon tout puissant  
Qui est l'enfant d'Adam de son Dieu cognoissant ?

LE MAIRE

En lieu d'y veoir bien clair, de soy nostre nature  
(Ignorant animal) pleine est de nuit obscure.

LE SYNDIQUE

L'aveugle ainsi ne peut du jeu ne de l'acteur,  
Bien qu'il soit au théâtre en estre spectateur.

LE MAIRE

Ainsi ne peut le sourd ce qu'on luy dit entendre,  
Ny l'impotent manchot ce qu'on luy donne prendre.

LE SYNDIQUE

Pourtant aussi d'ailleurs Dieu a l'homme éclairé,  
S'estant son créateur et sauveur declairé  
Par le miel distillant de sa divine bouche.

LE MAIRE

Donc si divinement tous ses sens il luy touche,  
Qu'il cognoit comme Dieu l'avoit au plus beau lieu  
De la terre en honneur mis comme un demv-Dieu.  
Car quand il l'eut portait sur sa divine idée,  
Sa corne d'abondance fut en luy si vidée  
Qu'il n'y avoit un tel chef-d'œuvre sous les cieux.

LE SYNDIQUE

Il l'avoit tout comblé des présens de son mieux  
Soit de sa crainte, amour, justice, cognoissance,  
Soit de sagesse, force et vraye obéissance.

LE MAIRE

Ou soit d'autorité et d'un exquis sçavoir,  
Soit d'un pur jugement, soit d'un libre pouvoir  
De tenir droit le cours de toutes ses pensées,  
Œuvres et volontés saintement compassées.

LE SYNDIQUE

Vous comteriez plustost les célestes flambeaux  
Les pleurs de l'occéan et les bords de ses eaux,  
Que les biens que receut ceste fange animée  
De l'auteur qui l'avoit si richement formée.

LE MAIRE

Ô largesse ! ô faveur ! ô libéralité !

LE SYNDIQUE

Ô Adam plus qu'ingrat ! quelle desloyauté  
D'avoir creu l'ennemy de tout l'humain lignage  
Et sacrilège estaint du Dieu vivant l'image !

LE MAIRE

Il s'est fait ignorant esclave du péché  
De son Dieu adversaire à Sathan attaché,  
N'ayant pas seulement du bien la seule envie.

LE SYNDIQUE

En tout vice plongé, il ne peut en sa vie  
Produire que péché, péché, le fruit de mort,  
Comme engendre les vers la charrongne d'un mort.

LE MAIRE

Péché bouillonne en luy et sa race il y plonge  
Qui s'en emboit ainsi comme d'humeur l'esponge.

LE SYNDIQUE

Tout le parfait changé de sa perfection  
En la perversité de sa corruption,  
Il ne retient plus rien de ses divines grâces  
Sinon- (outre tout mal) du bien perdu les traces.

LE MAIRE

Comme quand de l'orgueil d'un superbe chasteau,  
Oui les cieus menaçoit d'un haut rocher en l'eau,  
Ne reste qu'un bourbier sépulchre de ruines  
Couvertes d'un horreur de ronces et d'espines.

LE SYNDIQUE

Pour s'estre malheureux de tout bien despouillé,  
Et pour s'estre meschant en tout péché souillé,  
Dieu juste l'a jugé à la mort éternelle  
Et si fait grâce encor au condamné rebelle.

LE MAIRE

Grâce par Jésus-Christ qui pour cela s'est fait  
Semence de la femme et a péché défait  
Et la mort par la mort satisfaisant au Père.

LE SYNDIQUE

Par la mort qui occit l'homicide vipère.

LE MAIRE

Par la mort qui seule est l'acquit de nos forfaits.

LE SYNDIQUE

Par la mort qui seule est nostre rançon et paix.

LE MAIRE

Par la mort qui seule est de la mort la victoire.

LE SYNDIQUE

Par la mort qui seule est de tous chrestiens la gloire.

LE MAIRE

Par la mort qui seule est le sacrifice entier,  
Qui seul l'homme refait des hauts deux hérétier.

LE SYNDIQUE

Par la mort qui seule est divinement puissante  
D'abolir et la coulpe et la peine sanglante.

LE MAIRE

Par la mort qui seule est le vray et seul moyen  
Pourquoy Dieu de son droit fait grâce et n'en perd rien.

LE SYNDIQUE

Car justice au péché innocemment cruelle  
Et la grâce au pécheur saintement paternelle  
Ont le péché détruit et le pécheur sauvé  
Par ceste mort où Dieu juste et bon est trouvé.

LE MAIRE

Ô divine bonté ! ô sagesse infinie  
Ô abysme d'amour qui par l'ignominie  
D'une mauditte croix en quittant le forfait  
Au droit de ta justice entière a satisfait !

LE SYNDIQUE

Père, tu es la source et la cause première  
Du salut des esleus et ton fils la matière :  
La foy est l'instrument par qui le Saint-Esprit  
Nous le fait recevoir de toy en Jésus-Christ.

LE MAIRE

Estans ainsi sauvez par la divine grâce  
Il faut qu'à Dieu chascun obéissance face,  
Non pas en la façon que l'enragé bigot  
Invente en son cerveau pour se monstrier dévôt.

LE SYNDIQUE

Tout service forgé est devant Dieu infâme,  
Plus que devant nos yeux les draps souillez de femme.

## LE MAIRE

Combien de Fois, Seigneur, as-tu dit en ta loy :  
« Si je suis vostre Dieu, mon peuple, servez-moy  
Sans rien changer ou mettre à ce que je commande.  
L'obéir seul me plaist et non pas vostre offrande ».

## LE SYNDIQUE

« Je veux, dit-il aussi, que prompts de cœur et main  
Vous secouriez heureux chascun vostre prochain.  
Vous fait-il mille torts ? pour le mal bien luy faites.  
Ce sont de charité mes saintes loix parfaites ».

## LE MAIRE

Hélas ! qui est celui qui en a le pouvoir ?  
Pouvoir ! ains qui en peut le seul désir avoir ?  
Pour ce la loy condamne équitablement l'homme  
Debteur à son Seigneur de la totale somme  
Que par sa seule faute il ne sçauroit payer.

## LE SYNDIQUE

Pour ce qu'il a perdu jusqu'au dernier denier  
Tout ce qu'il avoit eu de la bonté divine  
À son œuvre enrichir prodiguement bénigne.

## LE MAIRE

Comment payra-t-il donc ? qu'il aille à Jésus-Christ  
Qui cancellant la debte et le contract escrit  
Mourant l'a déchiré en la faveur du pouvre  
Qui par Christ acquité son bien perdu recouvre.

## LE SYNDIQUE

Sommes-nous derechef sous le péché plongés ?  
Allons à Jésus-Christ pour estre soulagez.  
Et par son Saint-Esprit de nous, fiante et ordures,  
Saintement il fera nouvelles créatures.

## LE MAIRE

Allons, allons à luy ! et nous y puvserons  
Mille fois plus de bien que nous ne jugerons.  
Sans défaillir allons à luy de bon courage  
Car plus que réparée il a de Dieu l'image  
Joignant en un corps l'homme et la divinité.

## LE SYNDIQUE

Arrière donc d'Adam première dignité,  
Puis que perdre il t'a peu par sa cheute mortelle,  
Mais celle que Christ donne est sans fin éternelle,  
L'emphytéose estant en commis expiré ;  
Adam merveilleux gain de sa perte a tiré.

## LE MAIRE

Pour ne le perdre plus Christ par son sacrifice  
Incessamment nous rend Dieu son père propice,  
Nous ayant consacrez tous sacrificateurs  
Pour offrir en son nom du profond de nos cœurs,  
À son Père, non point de bœufs, moutons et chièvres,

Mais en esprit et foy les bouveaux de nos lèvres.

LE SYNDIQUE

Encor' icv faut-il que le Saint-Esprit soit,  
Celuy qui dans nos cœurs les prières conçoit.

LE MAIRE

Il nous faut craindre Dieu, l'aimant d'amour non vaine.  
Nous faut aimer le bien, le vice avoir en haine.

LE SYNDIQUE

Nous met sa loy au cœur, l'engrave et l'y escrit  
Nous nettoye, arrousez du sang de Jésus-Christ.

LE MAIRE

Et nourrit de son corps nos âmes affamées  
Pour estre de la mort éternelle sauvées.

LE SYNDIQUE

Nous appliquant tout Christ ainsi qu'il est le corps  
Des timbres de la loy pour nous animer morts.

LE MAIRE

Afin que conduisions nostre mortelle course  
À l'honneur du Seigneur, de tous nos biens la source.

D'OPÈDE

Mais qui est cestui-là qui s'en vient droit à moy ?  
Est-ce Poulin ? ouy, c'est bien luy, je le voy.  
Je vous orrav tantost si quelque chose reste.  
Ô villains, dangereux sept fois-plus que la peste.  
Je vous feray mourir par tourmens si cruels.  
Que Phalaris jamais n'en inventa de tels.

LE CHŒUR

Téléphe ne peut onques  
Trouver allégement,  
Ne remèdes quelconques  
Au mal de son tourment.  
Sinon que de sa lame  
Le Grec, cruel humain,  
La vieille playe entame  
Jà faite de sa main.

Ainsi, ô langue blême,  
Oui, n'a guère, élançois  
Tes dards contre toy-mesme,  
Si fort t'en meurtrissois,  
Qu'ores nulle momie  
Ne t'en peut secourir ;  
Par ta palinodie  
Seule te peux guarir.

La plante, dont Mercure  
Arma le fin Crégois,  
Avoit ceste nature  
Que Circé de sa voix

Vers remâchés ne poudres  
Malfaire ne pouvoir  
Ne de jus ne de foudres  
À celui qui l'avoit.

Tel moly que la langue  
Ne fut onc sous le ciel.  
Le fruit de sa harangue  
Est un fruit tout de miel,  
Qui succrant les oreilles  
Fait ouyr voire aux morts,  
Ô Dieu, les grands merveilles  
De tes divins thrésors.

Nulle autre ne révèle  
Le salut précieux  
Ne l'amour paternelle  
Qu'en ton fils glorieux  
Tu monstres à nous hommes,  
Plains de desloyauté,  
Qui toujours ingrats sommes  
Envers ta grand bonté.

Sans elle, à l'Évangile  
Qui le souverain bien  
Saintement nous distille  
Ne croiroit le Chrestien ;  
Cent mille piperies  
Des affronteurs caphards  
Ne seroient point haïes  
Ne leurs masques, ne fards.

Un bien petit boys guide  
Çà et là les grands naufs ;  
Un petit mors de bride  
Retient les fiers chevaux,  
Et la faible tenaille  
Le gros barreau de fer  
Que le forger entaille  
Et puis fait réchauffer.

La langue ainsi gouverne  
Petite qu'elle soit  
Tout le monde, et prosterne  
Quiconque nous déçoit.  
Sans elle nulle ville  
N'a esté ne seroit.  
Ne l'arme en soc utile  
Changée on ne verroit.

Elle seule discorde  
Meine et ses mutins ords,  
Tous de chaîne et de corde,  
Les bras liez au corps,  
Par elle ils se bannissent  
De toute cruauté  
Et à la paix : s'unissent,  
Contraints de volonté,

L'ire l'homme surmonte  
Et le fait furieux,  
Mais la langue le domte  
Fi le rend gracieux ;  
Elle à David retire  
Les armes de la main,  
Jà jà prest à occire  
Nabal trop inhumain.

À la peur coupe l'aile  
Luy faisant tenir bon,  
D'une victoire belle  
Luy montrant le guerdon.  
Au contraire elle glace  
Des plus cruels le cœur  
Leur palissant la face  
D'une fuite d'honneur.

Qu'au prochain on ne nuyse  
Violant l'équité :  
Par la langue est apprise  
La loy de charité.  
D'elle est le mariage  
Lien du genre humain,  
Qui estend d'aage en aage  
Nostre passé demain

Si le corps navré seigne  
En danger de mourir,  
La langue nous enseigne  
Comm' il le faut guairir.  
Par celle d'Hippocrate  
S'appliquent tous les jours  
Au cerveau, foye et rate,  
Mille présens secours.

La langue outre console  
Le mortel tourmenté ;  
Du goust de sa parolle  
Le pouvre est sustenté  
Et les cœurs des débiles  
En sont fortifiez,  
Les vefves et pupilles  
Gardez de torts et grief.

Par elle un des prophètes  
Multiplie vingt pains  
Dont cent bouches refaites  
Plus en reste en leurs mains,  
D'elle l'huile regorge  
Le rachapt des mineurs  
Retirez de la gorge  
Des cruels créditeurs.

La femme Sunamite  
Son fils mort vivre voit  
Par une voix beneite  
De l'hoste qu'elle avoit ;  
Par famine oppressée

Ayant erré sept ans,  
Par la langue adressée  
Au Roy receut ses champs.

Roy, dont David fut père,  
Roy sur tous triomphant,  
À la dolente mère  
Ta voix rend vif l'enfant  
Et l'enfant mort à celle  
Qui au vif n'avoit rien,  
Ayant sous son aisselle  
De nuit estaint le sien.

Si dru ne court la bise  
Les chesnes arracher,  
Qu'à une voix se brise  
L'audace de la chair,  
Si qu'en laissant le vice  
Le pécheur n'est plus tel  
Ou bien sans qu'il guairisse  
Il chet d'un coup mortel.

Quand Nathan vitupère  
Au nom de Dieu David,  
Le meurtrier adultère  
Se repentir il vit.  
La seule voix d'Élie  
Le double Achab reprit,  
Les prestres de Bal lie  
Que le peuple meurtrit.

À la parole seule  
De Jehu les limiers  
Détrenchent en leur geule  
Jézabel à quartiers,  
Et à celle de Pierre  
L'hyppocrite aumosnier  
Tomba tout mort par terre  
Et ne fut le dernier.

En contraignant sa force,  
Sa douceur en priant  
De rendre à Dieu s'efforce  
Tout genouil bas ployant,  
Jusque aux bords où le more  
Plonge ses noirs cheveux  
Elle fait qu'on adore  
L'éternel par saints vœus.

Elle invite à prière  
Le cœur froid sommeillant,  
Quand priant la première  
Survient le réveillant,  
Comme si premier prie  
Le cœur la langue esmeut,  
Tellement qu'elle crie  
Tout ce que le cœur veut.

Anne pour estre mère  
Du juste Samuel,

Enflambant sa prière  
 D'un vœu continuel  
 D'ardeur ses lèvres ouvre  
 Pour parler maintes fois ;  
 Son cœur donc se décœuvre  
 Et provoque sa voix.

Cest accord tant louable  
 De la langue et du cœur  
 Le pêchier délectable  
 Démonstre après sa fleur,  
 Car à son fruit ressemble  
 Le cœur si rondement  
 Qu'à sa feuille qui tremble  
 La langue droitement.

Ô personnes heureuses  
 Desquelles pour la mort  
 Les langues non peureuses  
 Avec le cœur d'accord  
 De réclamer ne craignent  
 Jésus-Christ pour leur Roy,  
 Ne pour Tyran se feignent  
 De déclarer leur foy.

C'est ce qu'ont fait sans feinte  
 Dedans un camp armé  
 Ces deux d'une voix sainte  
 Et d'un cœur animé.  
 Ô que leur foy très ample  
 Qu'on leur oyt prononcer  
 À tous serve d'exemple  
 Pour Jésus confesser.

Si qu'en paix et en guerre  
 Toute langue de cœur  
 Chante dessus la terre  
 Le loz de sa grandeur  
 Qui seul sur soy descharge  
 Les pécheurs accablez.  
 Les rendans (douce charge)  
 De sa grâce comblez.

-0-

D'OPÈDE, POULIN

D'OPÈDE

Mais un homme de bien rient toujours sa promesse.

POULIN

Si elle est contre Dieu de passer outre il cesse.

D'OPÈDE

Nous sommes résolu que de Dieu il n'est point.

POULIN

Sa crainte toutesfois les meschans mord et poid.

D'OPÈDE

Ceste crainte j'estime estre des sots le vice.

POULIN

Au moins craignez le Roy armé de sa justice.

D'OPÈDE

Qui jamais luv feroit le tout au vray entendre ?

POULIN

Qui ? le sang des martyrs et des bruslez la cendre.

D'OPÈDE

La cendre ne le sang ne peuvent point parler.

POULIN

Le sang d'Abel a fait devant Dieu bruire l'air.

D'OPÈDE

Si les éléphants sont transformez en corneilles.

POULIN

Les Roys ont longues mains, grands cœurs, bonnes oreilles.

D'OPÈDE

Ce qui est arrêté doit tenir par raison.

POULIN

Ouy de retourner chascun à sa maison.

D'OPÈDE

Retourner on ne doit sans son dessein parfaire.

POULIN

Poursuyvre l'on ne doit en un meschant affaire.

D'OPÈDE

Tirez donc vostre espée et m'en donnez au cœur.

POULIN

Je ne seray de vous et moins d'eux le tueur.

D'OPÈDE

Or, sus ! d'Opède, sus ! que toy-mesme te tues !  
Quoy tu n'oses, tu crains, sus ! que tu t'esvertues.  
Tu tiens ta dague nue ; et cela est-ce tout ?  
Tu trembles, ô poltron, enfonce jusqu'au bout.  
Tu la laisses tomber, or ça, je la ramasse.  
Et ne me puis tuer, ainçois je me fais grâce ;  
Je ne veux que la mort et si ne puis mourir,  
Poulin, faites le coup, vueillez me secourir.

POULIN

Il ne faut ny de soy, ny d'autre estre homicide,  
Allons faire sonner que ce camp d'ici vuyde.

D'OPÈDE

Je vous requier un don, Poulin, un don petit.

POULIN

C'est quelque trahison que vostre ire bastit.

D'OPÈDE

Ce que je demande est de nulle conséquence.

POULIN

Pourveu que Dieu ou Roy nullement je n'offense.

D'OPÈDE

Aussi ne ferez-vous, je vous l'asseure, bien.

POULIN

Dites que c'est, avant que je promette rien.

D'OPÈDE

Pour sauver mon honneur d'une façon civile  
Faites que m'en allant je passe par la ville  
Sans y faire séjour. La composition  
Telle que vous voudrez sera sans fiction ;  
En tout, de point en point, estroittement gardée,  
La vie si j'y faux me soit subit ostée.

POULIN

Jurez-vous d'y entrer seulement vous dixième.

D'OPÈDE

Je renonce autrement ma foy et mon baptesme.

POULIN

Et si tost qu'y serez d'incontinent sortir,  
Sans que les habitans s'en puissent ressentir.

D'OPÈDE

Ô terre, ô mer, ô ciel, ô puissance divine !  
Si aucune en y a ainsi qu'on le devine  
Vous, esprits familiers, venez, courez, volez,  
Et en vostre courroux aujourd'huy immolez  
Sous vostre cruauté celui qui vous invoque,  
Si tant peu que ce soit sa promesse il révoque.

POULIN

Regardez que soyez constant en vos propos.

D'OPÈDE

Pour ma fidélité vous chanterez mon loz.

POULIN

Je vay donc faire ouyr vistement la trompette  
Et haut et clair sonner par le camp la retraite,  
Monsieur de Catderousse et quelqu' autre avec moy,  
Nous en allons pour vous donner à tous la foy.

D'OPÈDE

Les capitaines sont tous de mon entreprise  
Qu'en despit de Poulin la ville sera prise,  
Cependant que le camp feindra de s'en aller,  
Pour amuser mes gens leur faut encore parler.

V<sup>e</sup> PARTIE

D'OPÈDE, LE CHŒUR, LE MAIRE et LE SYNDIQUE

LE MAIRE

Loué soit l'Éternel qui a pris à mercy  
Son peuple le sauvant de ce tyran icy.

LE SYNDIQUE

Ô Seigneur, ta vertu et ta bonté est telle  
Que chanter ne les peut nulle langue mortelle.

D'OPÈDE

Amys, vous me voyez jà prest à départir,  
Si par les Sacremens me faites convertir.

LE MAIRE

Dieu seul convertit l'homme et renouvelle et change  
Si que d'un diable en fait en un moment un ange.

LE SYNDIQUE

Pour cest œuvre il se sert ainsi que d'instrumens  
De sa parolle sainte et des deux sacremens.

LE MAIRE

De quoy la foy en nous il produit et augmente.

LE SYNDIQUE

La foy, nostre ancre et port contre toute tourmente.

LE MAIRE

La foy qui nous fait croire ainsi que Dieu promet  
Qu'unis à son cher fils de sa maison nous met.

LE SYNDIQUE

Nous couche en son estat et bouche à cour nous donne.

LE MAIRE

Aux fidèles Christ là sa sainte Table ordonne.

LE SYNDIQUE

Christ qui a le mortel si précieux, si cher.  
Que nostre âme il nourrit de son sang et sa chair.

LE MAIRE

Autre nectar n'y a, n'y a autre ambrosie  
Pour tousjours immortels vivre immortelle vie.

LE SYNDIQUE

Ô viande, ô breuvage en la croix apprestez,  
Pour donner vie aux morts tant peu soyent-ils goustez.

LE MAIRE

Ainsi Dieu n'est content de nous avoir fait estre  
Du ranc de ses enfant sans aussi nous repaistre.

LE SYNDIQUE

Le Baptesme est l'entrée en la maison de Dieu,  
Signe que plus bannis ne sommes de ce lieu  
Comme las ! paravant nous estions de nature.  
Le sang du fils de Dieu duquel l'eau est figure  
Nos ordures de l'âme efface entièrement,  
Ordures qui causoient nostre bannissement.

LE MAIRE

Encor ce sacrement nous fait voir à l'œil comme  
Nostre perversité, nostre chair et vieil homme  
Est mort ensevely par vertu de la mort  
Et sépulchre de Christ, en ce que, comme mort.  
Le baptisé ayant l'eau jusque sur la teste  
Comme enterré dessous quelque espace y arreste.

LE SYNDIQUE

De ce qu'il en sort vif, ceste nativité  
Seconde, le pur don de Christ ressuscité,  
Est entendue à fin qu'à péché mort il vive  
À son Dieu purement et tousjours mieux poursuyve.  
Le Saint-Esprit en nous seul ce bien fait valoir,  
Vous donnant le parfaire avecques le vouloir.

LE MAIRE

Puis que ceste entrée est du tout spirituelle,  
La nourriture aussi n'en peut estre que telle ;  
Or, la Cène est le signe apparent au dehors  
Que Jésus-Christ nous veut communiquant son corps  
Nostre âme en substanter en l'espoir de la vie  
Qui par mort ne peut estre à ses membres ravie.

LE SYNDIQUE

Comme le pain est propre à nostre corps nourrir.  
Qu'on ne peut sans manger préserver de mourir.  
Le corps de Christ à l'âme est la seule viande  
Qui de la mort d'enfer vivement la défende,  
De la mort qu'on ne peut éviter nullement

Qu'en mangeant Christ par foy, spirituellement. <sup>88</sup>

LE MAIRE

Son sang nostre âme aussi abbreuve, et comble en joye,  
 Tout ainsi que le vin resjouyt nostre foye.  
 Brief nostre âme reçoit pleine réfection  
 De son corps et son sang qui de sa passion  
 Vous rendent jouissans par une foy certaine.  
 C'est où le Saint-Esprit par la cène nous meine.

LE SYNDIQUE

Nous y certifiant que Christ se donne aux siens  
 Si que le possédant possèdent tous ses biens.

LE MAIRE

Davantage chascun fait par le saint baptesme  
 Profession publique et par la cène mesme  
 De sa religion, par tels actes monstrant  
 Que Christ pour son Sauveur il recognoit et prend.

LE SYNDIQUE

Ainsi porté l'archier, le soldard, le gend'arme,  
 L'escharpe de son prince au milieu de l'alarme  
 Pour déclarer à tous estre telle sa foy.  
 Qu'il est prest de mourir pour l'honneur de son roy.  
 Par les sacremens donc tesmoigne le fidèle  
 Qu'il est prest de mourir pour Christ et sa querèle.

LE MAIRE

Puis que d'un seul baptesme on nous a baptisez  
 Nous nous montrons un corps sans estre divisez ;  
 Aussi un mesme pain fait de mesme farine,  
 Mais bien de plusieurs grains, ceste union désigne,  
 Qu'on voit en ceux qui sont unis en Jésus-Christ  
 Comm' au chef est le corps et le corps à l'esprit.

D'OPÈDE

C'est assès. Je m'en vay, ne vous croyant non plus  
 Que vous croyez au Pape, aux prestres et reclus ;  
 C'est assès, je ne veux davantage poursuyvre ;  
 Il est temps de me joindre à mes gens pour les suivre.

LE CHŒUR

L'on voit bien à ceste heure, ô Dieu, ton jugement  
 Lequel ton saint Prophète a crié hautement  
 Contre tous ceux qui ont ta doctrine haïe.  
 Oyez, pervers, oyez, oyez, dit Ésaïe ;  
 Mais sçavez-vous comment oyans n'entendez rien.  
 Voyans et regardans ne cognoissez le bien.  
 Endurcissez vos cœurs pour obstinez vous rendre  
 Sans de vostre salut un iota comprendre,  
 Vous oyez, vous voyez, et tout vous est scellé,  
 Car le bras du Seigneur ne vous l'a révélé.

---

<sup>88</sup> . La Cène "spirituelle" est un des principaux articles de In profession de foi des Vaudois.

## LE SYNDIQUE

Mais qu'est-ce que je voy ? qu'est cela dans la fange ?  
Ô rencontre incroyable ! hélas, spectacle estrange !

## LE MAIRE

Hélas et qu'est cecy ? mon Dieu le cœur me fend.  
C'est une femme morte embrassant son enfant,  
Lequel encore vif de sa petite bouche  
Veut prendre le tetton ; de peur qu'il ne le touche,  
De l'un des bras la mère, hélas, sans sentiment  
Semble le reculer du mortel aliment.  
Aussi comme craignant que de fain il ne meure  
(Que signe d'un tel soin après la mort demeure !)  
Semble de l'autre bras l'approcher de son sein  
Pour du sang luy esteindre et sa soif et sa fain.  
S'il ne tette il mourra et s'il tette une morte.  
Voire la mort aussi par l'une ou l'autre sorte  
Il ne peut eschapper. Elle morte, en ce point,  
Veut qu'il la tette, veut qu'il ne la tette point.

## LE SYNDIQUE

J'en ay un dont ma femme est la mère et nourrice.  
De mère elle fera vers cestui-cy office.

## LE MAIRE

Ô puissance divine à qui fais-tu la guerre  
Las ! à qui en veux-tu ? à tin seul ver de terre.  
Hélas ! hélas ! voicy un trop cruel départ.

## LE SYNDIQUE

Quel ennuy vous saisit et vous tourmente à part ?

## LE MAIRE

C'est icy mon enfant ; ceste morte est ma femme.

## LE CHŒUR

Cela n'est rien. Voyez, Cabrière est toute en flamme.  
Les soldars sont entrez qui mettent tout à feu,  
Si subit que jamais ne l'ayons apperceu !

## LE SYNDIQUE

Voyez la terre et l'air jusques au haut des nues  
Forcener en fumée et en flambes aiguës.  
Fut-il jamais ouy ou trouvé par escrit  
Si cruels ennemys que ceux de Jésus-Christ ?

## LE CHŒUR

Ne chante que pleurs, mon ode,  
Cry' que le cruel Hérode  
Ne feut onc si outrageux  
Que d'Opède est furieux.  
Le Payen Juif père et mère  
N'occit, ne tous leurs enfans.  
N'employant sa main meurtrière  
Sur ceux de plus de deux ans.  
Mais, mon Dieu, combien le passe

La cruauté de ce Thrace  
Oui détruit, quelle fureur !  
Quelle rage, quel horreur !  
Les enfans nais et à naistre,  
Ceux qui engendrez les ont,  
Et les ayeulx de leur estre.  
Las ! par lui tous meurtris sont.  
Ô Roy, très heureux s'il venge  
Le rapt, meurtre et sac estrange  
Qu'a fait ce loup furieux  
Des enfans du Dieu des cieux.  
Mais si tant peu soit encore  
Vivre il souffre ce meschant.  
Qui son sceptre deshonnore  
Il s'en ira trébuschant.  
Saül perdit sa couronne  
Pour ce que lasche il pardonne,  
Pensant se faire valoir  
Contre Dieu et son vouloir,  
Au Roy îles Amaléchites  
Qui par sa grand cruauté  
Avoit de ce monde osté  
La fleur des Israélites.  
Mais David tout au contraire  
Est heureux faisant défaire  
Les deux qui avoient occis  
Isboeth l'unique fils,  
Restant de royale race.  
Ainsi Dieu veut que tout roy  
Des meurtriers justice face  
Ou qu'il tombe en désarroy.  
Or le Seigneur quoy qu'il tarde,  
Puis que sur tout il prend garde  
Rendra le juste payment  
À ce meschant garnement.  
Bien que des prisons il sorte  
Par les juges corrompus.  
Le clos d'enfer ne la porte  
Par lui ne seront rompus.  
Cependant sa conscience  
Bourreau plain de deffiance  
Le privant de tout séjour  
Le tuera cent fois le jour.  
Sans qu'il ayt nulle puissance  
De mourir au demeurant,  
Toute sa resjouyssance  
Seroit mourir en mourant.  
Rien n'aura qui tant luy plaise  
Ne qui redouble son aise  
Comme si le dard mortel  
Aux maux le livre immortel.  
La mort est son espérance  
Et son plus grand bien seroit  
Quand pour toute délivrance  
Sa mort prochaine il verroit.  
Les foudres et les tempestes

Parmy un troupeau de bestes,  
Si dru n'abbattent les corps  
À terre tous roides morts,  
Comme le ciel se courrouce  
Et de dards pleins de venin  
Vuide dessus luy sa trousse,  
Encor luy est trop bénin.  
Cent pestes jà le saisissent,  
Mille rages l'envahissent,  
Mil fièvres et feus ardens  
Brûlent jà son corps dedens.  
Desjà je le voy sans cesse  
S'élancer désespéré  
Et en sa plus grand destresse  
Estre du sang altéré.  
Pour estaindre telle rage  
Ne pouvant trouver breuvage,  
Il veut boire en un estang  
Dont les sources soient de sang.  
Là pour eau désaltérante  
Dont il seroit soulagé,  
Le sang beu son feu augmente  
Tant qu'il devient enragé.  
Jà de tous costez qu'il voye  
Il n'apperçoit que l'orfaye,  
Que les morts, et leurs tombeaux,  
Les hiboux et les corbeaux.  
Son haleine est plus puante  
Que ne put un serpent mort  
Ou charoigne se baignante  
Au venin qui d'elle sort.  
Puis son sang on luy fait rendre  
Pour enfer las de l'attendre  
Avec syringues et fers  
Hors des veines et des nerfs  
De son corps tant deshoneste,  
Ains d'un monstre si puant,  
Que des piez jusqu'à la teste  
L'hippomaine en est fluant.  
Que vomirait un tel gouffre  
Mais plustost minière à souffre,  
Sinon toute puanteur  
Pour empunaisir le cœur ?  
Qui est l'homme qui devine  
Tout le sang qu'il va beuvant ?  
Tant n'en beut d'Agrigentine  
L'airain sur le feu bramant.  
Voy-je pas desjà qu'on livre  
Son âme du corps délivre  
Aux enfers et aux tourmens  
Et éternels grincemens.  
Cependant ceste famille  
De martyrs victorieux.  
Comm' au père plaist la tille  
À Dieu plaira dans les cieux.

-0-

## POULIN, LE MAIRE, LE CHŒUR et LE SYNDIQUE

## POULIN

Ô malheureux d'Opède ! o Poulin malheureux !  
 Malheureux Catderousse ! ô soldars furieux !  
 Ô chrestiens bienheureux ! chrestiennes bienheureuses !  
 Ô combien vos morts sont devant Dieu précieuses !  
 Amys, oyez, oyez la barbare fureur.  
 Ô cruauté cruelle ! ô rigoureuse horreur !  
 Je suis cause du sac : ma langue au moins confesse  
 Que tout ce sang par toy est espandu, traistresse ;  
 Mon délict est trop grand pour en avoir pardon.

## LE SYNDIQUE

Contez-nous le massacre, octroyez-nous ce don.

## LE MAIRE

Ouvrez les yeux : l'œil peut vous faire tout entendre ;  
 Cabrière n'est plus rien que feu, fumée et cendre.

## LE CHŒUR

Reprenez votre aleine et nous dites comment  
 Votre promesse effet n'a, ny votre serment.

## POULIN

D'Opède ayant cassé, ce sembloit, son armée,  
 La porte ne luy est n'a dix autres fermée.  
 Alors que l'on pensoit loin de là les soldars,  
 Il entre et à couvert suivy par ses pendars  
 Se saisit de la porte ; eux, entrez à la file,  
 Surprennent le chasteau, ayans surpris la ville.  
 Mettent le feu partout. D'Opède voit de loin  
 Vostre femme, Syndicq', qui cachoit en un coin  
 Vostre petit enfant. Il y court tout sur l'heure,  
 Les fait chercher à fin que l'un et l'autre meure.  
 La mère pour son fils se présente à la mort,  
 Priant et repriant entre ses bras le sort  
 Et luy dit, le voyant qu'il se prenoit à rire :  
 « Si vous ne cognoissez vostre prochain martyr  
 Voyez que vostre mère en pleurs et larmes fond.  
 Hélas ! mignon, autant vos petits yeux en font,  
 Faites bas le petit et par vostre innocence  
 Impuissante à parler, par vostre contenance,  
 Des larmes de vos yeux, de vos tendrettes mains  
 Priez Messieurs, mignon, d'estre envers vous humains »  
 Mais quoy ! la cruauté en lieu d'estre arrestée  
 S'enflamma de plus fort par pitié irritée.  
 Ce que la mère obtient, première elle mourra,  
 Puis son enfant le tiers ; le père souffrira  
 L'enfant pour estre yssu de diabolique secte :  
 L'engeance des serpens en l'œuf mesme est infecte.

## LE SYNDIQUE

Nous sommes donc serpens puis qu'en Dieu nous croyons,  
Et nos petits enfans sont œufs de scorpions.

## POULIN

On le verroit, dit-il, qui les laisserait croistre.  
« Mère, il poursuyt, veux-tu le Pape recognoistre  
Pour celuy qui nous peut absoudre et condamner,  
Et ainsi comme Dieu nous sauver et damner,  
Et ton fils ne sera pour ce coup mis en cendre ».  
Mais vostre femme au lieu d'une telle offre prendre :  
« Mon fils, dit-elle, meure et mon mary et mov  
Plustost que renoncer, ô seul Sauveur, ta foy ».  
Le meschant forcenné de veoir un tel courage  
Les fait jeter au feu pour esteindre sa rage.  
La mère s'escriant : « Mon fils, ô double dueil !  
Ceste flamme sera de nous deux un cercueil.  
Petit tesmoin de Christ dans ceste flambe horrible  
Vous bruslez avec mov, sentant la mort terrible. »  
Ainsi tous deux bruslans sont morts pour Jésus-Christ.

## LE MAIRE

Et le Seigneur au ciel a receu leur esprit.

## LE SYNDIQUE

Pour le règne de Christ, ô tendre créature,  
Mon fils, tu as souffert petit la mort bien dure.  
Ma fidelle compaigne a monstre par effet  
Que chrestienne elle estoit de parolle et de fait.

## LE MAIRE

Revenez, s'il vous plaist, à la cruelle histoire  
Par laquelle augmenter Jésus-Christ veut sa gloire.

## POULIN

Après, où j'entendi les plus grans hurlemens  
J'v cours : hélas ! c'estoyent raptés et violemens  
Des filles que faisoit Pannisse dans le temple,  
Puis vives les brusloit. D'Opède à son exemple  
Tous ceux-là qu'honorait saintement le poil blanc  
Esgorgeoit au chasteau se baignant en leur sang.  
Tout ce massacre il fait pour avoir leur substance.  
« Soldars, dit-il, soldars, fait n'a pas qui commence ;  
Ne pensez pas, non, non, qu'il soit temps que cessions,  
Tuez, tuez, tuez, car leurs possessions  
Avoir je ne pourray si quelquun en eschappe.  
Voudriez-vous espargner les ennemys du Pape ?  
Tuez, souldars, tuez ». Et luy, criant ainsi,  
Regarde ses meurtriers, leur voit le cœur transy ;  
Et de crier plus fort, que cesse entre les armes  
L'esgard de l'aage ou sexe, ou des pleurs, et des larmes.  
Ce vaillant Hannibal, ce superbe vainqueur,  
Enflambant par ces cris de ses soldars le cœur  
Luy-mesme les enfans avec les mères renge  
Pesle-mesle enfermez en une mesme grange,

Craignant qu'un orphelin eschappant de bon-heur  
 Ne fait un jour vuyder de son bien ce voleur.  
 En ce lieu il enserre avec les femmes grosses  
 Les autres, vierges (las ! quelles heureuses nopces !),  
 Puis il y met le feu. Or, ainsi que brusloyent  
 Là-dedens ces martyrs, les mères qui vouloyent  
 Bien monstrier que l'amour qu'à tous apprend nature  
 Ne pourroit estre esteint par une mort si dure,  
 Toutes, faisans chemin par où le feu se fend,  
 Poulsent et jectent hors chascune leur enfant.  
 Le trop grand amour nuyt, car les mères bruslantes,  
 En pensant les sauver des flammes violentes  
 Pour une seule mort deux fois les font mourir,  
 Là, ce monstre escumant encontr' eux vient courir,  
 Et à grands coups de pique et corps et bras leur perse,  
 Et my-rostis, sanglans dans le feu les renverse.  
 Ainsi ce peuple, et doux, et tendrelet,  
 Ce petit peuple hélas ! petit peuple de lait  
 Par glaive et feu est mort chascun sur les mammelles  
 Qui l'avoient allaité : un petit pouls en elles  
 Dans la flambe apperceu monstrois leurs grands douleurs,  
 Non point pour leur mort propre, ains pour celle des leurs.  
 Leurs bouches et leurs bras qui dedans la fournaise  
 Embrassoient leurs petits, en gros charbons de braise  
 Elles ont veu changer, puis tous leurs corps en feu  
 Aueques leurs enfans ont plus senty que veu.

#### LE CHŒUR

Povres femmes, pourquoy avez-vous esté mères ?  
 N'ayant jamais conçu, vos morts seroyent légères.  
 Car vous n'eussiez point veus avec vous dans les feus  
 Brusler cruellement vos enfans et neveux ;  
 Ne vos enfans, ne vous, ne feussiez morts ensemble.

#### POULIN

La mort de leurs maris à la leur ne ressemble,  
 D'autant que ce brusleur pour rechanger d'estat  
 Fait dresser dans les piez double nouveau combat.  
 Là contr' une moytié se tenans (quelle danse)  
 Ses vaillans chevaliers, il fait courre la lance  
 Et au sang de ceux-là enferrez à la fois,  
 Du fer jusqu'à la main chascun rougir son bois.  
 L'autre moytié il fait (ô cœur plus dur que marbre)  
 Attachez tous de ranc chascun à chascun arbre.  
 Du haut des murs les veoit à jour ouvert perser,  
 Et sur leurs genoux morts, les testes renverser.  
 Ils tirent contre, oyez, cent mille harquebusades.  
 Contre un blanc le Chrestiens ils font leurs grands bravades,  
 Le plus près en est loin pour le moins de cent pas ;  
 Car leur mort sans languir plaisir ne donroit pas.  
 Au reste il fait dresser là-dedans un trophée,  
 Y engrave en airain non pas les vers d'Orphée  
 Ains les actes cruels de sa grand cruauté,  
 Qu'il veut perpétuer à la postérité.  
 Or Catderousse vient envoyé par d'Opède,  
 Catderousse, qui tous à ce meschant vous cède ;

Sçavez-vous quelles sont ses imprécations,  
 Ses despits, maugréemens et exécration ?  
 « Ô furies d'enfer ! ô infernales ombres !  
 Ô tous malins esprits foudroyans les encombres.  
 Ô phantosmes errans avec rage et fureur,  
 Ô vous, diables remplis d'une éternelle horreur.  
 Ô par mes maudissons, je vous consacre et voue  
 Ce peuple que je quitte et du tout désavoue  
 Pour le bien de d'Opède et de luy et des siens,  
 Luy renonçant le droit de tous mes anciens,  
 Et si ce n'est de cœur je vous pry qu'à cest' heure  
 Devant tous enragé, par vos tourmens je meure ».

#### LE CHŒUR

Du cruel insensé la prière aura lieu,  
 Et bien tost sentira sur soy la main de Dieu.  
 Les diables l'empriront d'une mortelle crainte  
 Et frayeurs de tourmens, que sentira contrainte  
 Son âme misérable et à table mangeant  
 Bien tost il la rendra furieux enrageant.<sup>89</sup>

#### LE MAIRE

Que sa mort tousjours soit aux plus grands en mémoire  
 Pour plus ne se dresser contre le Roy de gloire.

#### LE CHŒUR

Ces chrestiens sont heureux à qui Dieu fait ce bien  
 Que pour son nom et loz leur vie n'est plus rien  
 Ils ont souffert la mort pour sa sainte querèle  
 Et il leur donne au ciel la couronne immortelle.  
 D'un tel diadème il a le juste Abel sacré.  
 Aussi feut-il pour luy le premier massacré.  
 Depuis, tousjours Sathan des meschans l'ire attise  
 Et contre Jésus-Christ et contre son Église.  
 Combien fait Jézabel de prophètes meurtrir ?  
 Et combien de martyrs Antioche flestrir,  
 Escorcher et brusler par toute la Judée  
 Pour avoir saintement la loy de Dieu gardée ?  
 Ne voulans rien céder à ceste vanité,  
 Qui se mettoit devant toute divinité,  
 Si tost que Jésus-Christ est apparu sur terre  
 L'Ascalonite Hérode à mort luy fait la guerre,  
 Et cuidant le tuer il fait de mesme flanc  
 De mille enfans meurtris sortir le laict et sang.  
 Depuis tousjours le monde a redoublé sa rage  
 Contre tes saints, ô Christ, et contre eux plus enrage.  
 Mais tout est pour ta gloire et tel est ton vouloir,  
 Donne-nous donc pour toy de mourir le pouvoir.  
 De Mérindol le reste errant pour l'Évangile,  
 Dans les monts et forests ne le laisse inutile  
 Mourir de fain, Seigneur, c'est ton troupeau chassé  
 Entre les loups receu, des hommes pourchassé,  
 Ton troupeau que dix jours la mortelle famine  
 Contraint de se nourrir d'escorce et de racine  
 Où il en trouve ; il est du crud gland se paissant,

<sup>89</sup> . Le seigneur de Cabrières mourut dans son château de Caderousse en 1550.

Il est à ton vouloir du tout asquiesçant.  
 Ton troupeau pour te rendre jusqu'à la mort hommage  
 De ta vertu reçoive invincible courage,  
 Ton troupeau tant défait qu'au dedans de leurs corps  
 Et au travers l'on voit le jour comme dehors ;  
 Ne veux-tu regarder de ton œil amiable  
 Ion peuple retranché, ton peuple misérable ?  
 Las ! ce loup acharné le mettra tout à mort  
 Si ta main aujourd'hui ne rompt tout son effort,  
 Qu'encontre tous tyrans en toy tant ils se fient  
 Qu'en vos cendres ton templ' un jour ils rédifient.

-0-

### CATDEROUSSE, LE MAIRE, LE SYNDIQUE, LE CHŒUR

#### CATDEROUSSE

Fut-il donques plaisir tel que de se venger  
 De ceux qui tenans bon te faisoient enrager.  
 Comme ce feu me plaist ! Néron n 'eut telle jove  
 Quand en Rome il voyoit derechef brusler Troye,  
 Marchez, Maire, et Svndique, pour accomplir mon vœu,  
 Marchez pour estre mis tout à cest' heure au feu.  
 Et vostre fils aussi, ô captifs misérables,  
 Faites leur compaignie, innocens et coupables.  
 Venez-y volontiers. Que sert le reculer ?  
 Je vous vay faire ensemble à petit feu brasier.

#### LE MAIRE

La constance des morts la peur en hardiesse  
 Nous change et fait aller mourir en grand liesse.

#### CATDEROUSSE

Le subject d'une loy autre que son Seigneur  
 D'estre entre les vivans ne doit avoir l'honneur.

#### LE SYNDIQUE

Le fidèle reçoit sa mort en patience  
 Pour ne devoir qu'à Dieu toute sa conscience.

#### LE MAIRE

Mon cher fils, mon enfant. Dieu face en nostre mort  
 Que le meschant cognoisse en nos tourmens son tort.

#### LE CHŒUR

Père éternel, ô Dieu avec qui mesm' essence  
 Est ton fils bien aimé, ta seule sapience,  
 Ton seul fils engendré de toy avant les cieux,  
 Ton cher fils envoyé en ces terrestres lieux  
 Pour apporter la paix aux mondains incogneue,  
 Et nous donner la foy que les tiens ont tenue,  
 Affranchis et sauvez par le sang de luy seul  
 Du règne de péché et du mortel cercueil,

Du lyon rugissant, de sa patte et sa geule,  
Comme toy et ton fils n'est qu'une essence seule,  
Père, tu es en luy, luy en toy est aussi.  
Je pri' qu'il soit en nous, qu'en luy soyons aussi,  
Afin que sa vertu maintenant se parface  
En nos infirmités et nos péchez efface  
Nous gardant à ce coup nostre cœur de faillir,  
Puis ce combat fini vueilles nous recueillir.

CATDEROUSSE

Ah ! c'est trop babillé. Marchez ; tant de foy dire ?  
Car quand le four est chaud est-il pas temps de cuire?

LE SYNDIQUE

Nous y allons, Monsieur, il ne faut tant débattre.  
Contre le feu chascun tout nud s'en va combattre.

CATDEROUSSE

Comm' ils y courent droit ! Ils sont fols, je le veoy.

LE MAIRE

La victoire, mourans, nous aurons par la foy.

LE CHŒUR

Ô souverain Seigneur, ô grand Dieu des alarmes,  
Puis que tu as si chers nos soupirs et nos larmes  
Que comm' en un vaisseau tu te les pens au col,  
Fay pour un Cabrière et pour un Mérindol  
Naistre et fleurir tousjours mill' Églises en France  
Qui par ta vérité déchassent l'ignorance  
Des François trop séduits par l'Antechrist Romain.  
Nous entrons en la flambe, assurez sous ta main  
D'estre aujourd'hui receus en ta céleste gloire,  
Si tost qu'aurons gousté la coupe qu'il faut boire  
Pour tousjours vivre heureux après ce court mourir.

CATDEROUSSE

Entrez au feu pour veoir s'il vous peut secourir.